

à lire



Sainte-Foy

Les policiers de Sainte-Foy ont apporté hier, une attention particulière aux véhicules propriétés de la municipalité. Résultats: 70 pour cent des véhicules de la Voirie devront être réparés dans les 48 heures.

page A-3

Un Québec rassurant

Robert Bourassa et le ministre Guy Saint-Pierre ont employé leur journée d'hier, à Francfort, à tenter de dissiper les craintes des Allemands.

page D-1



Série mondiale

Bernie Carbo a ramené hier les Red Sox de Boston dans la course de la Série mondiale avec un coup de circuit opportun. Le match décisif et pour Cincinnati et pour Boston se déroule ce soir dans cette dernière ville.

page C-2

sommaire

Annonces classées	G-3 à G-12
A Québec aujourd'hui	F-15
Arts et lettres	F-14 et F-15
Bandes dessinées	G-12
Bridge	G-10
Consommation	B-5
Dans nos régions	A-2
Décès	G-13
Economie-finances	D-1 à D-4
Feuilleton	G-9
Horoscope	G-11
Monsieur Québec	A-7
Mot mystère	G-3
Mots croisés	G-6
Page documentaire	A-5
Patron	G-7
Sport	C-1 à C-9
Télévision	F-4

météo

Nuageux avec éclaircies et vents par moments dans l'Est du Québec aujourd'hui. Du soleil et des nuages pour demain. Maximum 8 à 10.

Détails page A-2

Les postiers tiennent Mackasey responsable

OTTAWA (d'après PC) — Suite à l'ordre de grève qui a paralysé hier, l'ensemble du service postal au pays, le Syndicat canadien des postiers a tenu le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, responsable de la rupture des négociations entre les deux parties.

Afin de prouver la mauvaise foi du ministre des Postes, M. Parrot a par ailleurs fait entendre à la presse l'enregistrement d'une conversation téléphonique tenue lundi soir entre lui-même et l'un des négociateurs patronaux, M. Ed Waddington, qui a fait part de l'intention du gouvernement de mettre un terme aux négociations si le syndicat n'acceptait pas les dernières offres patronales touchant, outre les salaires, l'indexation au coût de la vie, les vacances annuelles et la durée du contrat.

M. Parrot a déclaré que le syndicat pour sa part était prêt à mettre en veilleuse les clauses à incidence monétaire pour s'attaquer d'abord aux autres points du litige encore en suspens.

Offre maintenue

Au chapitre des salaires, le ministre des Postes maintient son offre d'une hausse horaire de \$1.70 pour un contrat de 30 mois, telle que recommandée par le rapport de conciliation du juge Moisan.

Prenant la parole hier à Windsor, Ont., le ministre Mackasey a de nouveau indiqué qu'il n'entend pas bouger sur ce point et que les postiers ne doivent pas s'attendre à obtenir plus que les facteurs.

L'offre du ministère représente une augmentation annuelle de quelque 14 pour cent et devra être approuvée comme l'a précisé M. Mackasey, par la nouvelle Commission anti-inflation puisqu'elle outrepasserait le plafond maximal de 12 pour cent imposé sur la plupart des salaires au pays.

Le salaire horaire moyen aux Postes est actuellement de \$4.29.

Du côté syndical, on demande maintenant une hausse horaire de \$2.73 pour 27 mois, soit \$1.25 à partir d'octobre 1974, 12 pour cent au début de 1975 et 12 pour cent au début de 1976.

Au début des négociations, les postiers réclamaient une augmentation horaire de \$3.25 pour un contrat d'un an.

Au cours de la conférence de presse, le président du syndicat, M. Joe Davidson, a déclaré que la demande syndicale qui touche les salaires pourrait faire l'objet de négociations, mais sans toutefois perdre de vue que les postiers sont déterminés à obtenir plus que les facteurs.

M. Davidson a en outre tenu à démentir les rumeurs voulant que le vote de grève ait été manipulé et a indiqué que 69 pour cent des syndiqués s'étant prononcés ont donné leur appui en faveur du mouvement de débrayage. Selon le porte-parole syndical, cette proportion serait de 86 pour cent à Montréal et de 80 pour cent pour l'ensemble du Québec.

Le syndicat a d'autre part déploré que l'employeur n'ait présenté aucune offre à ses propositions touchant l'élimination de l'embauche d'employés occasionnels, le critère d'ancienneté pour les mutations ou affectations, la suppression de la surveillance électronique et du chronométrage individuel, le calcul de la rétroactivité, le congé pré-retraite, ainsi que les diverses primes.

L'arrêt d'hier

À Québec, comme à Montréal et dans plusieurs autres grands centres de l'Est, les postiers ont quitté le travail hier matin à 6h et tout le courrier qui était arrivé dans les centres de tri avant minuit la veille au soir, a été livré hier par les facteurs. Des le débrayage, des lignes de pique-

tage ont été établies au quartier général québécois de la rue Saint-Paul ainsi qu'autour des grandes agences (Sainte-Foy, haute ville, Beauport et Charlesbourg).

Un porte-parole de la section montréalaise du Syndicat des postiers du Canada a déclaré hier que les autres catégories de personnel, telle que celle des facteurs, pourront franchir les piquets de grève tant qu'il restera du courrier à distribuer.

L'agent d'affaires des facteurs à

Québec, M. Michel Morasse, a révélé de son côté que les facteurs ont convenu de ne faire aucun temps supplémentaire et de refuser de travailler si le ministère des Postes engage des briseurs de grève pour effectuer le travail des postiers.

Inconvénients

Du côté des Postes, à Ottawa, un appel a été lancé aux 150 pays de l'Union postale internationale pour que leurs services postaux mettent un embargo sur le courrier destiné au

Canada pour empêcher une congestion des points d'entrée principaux de Montréal, Toronto, Halifax et Vancouver.

Dans un télégramme envoyé au ministre Mackasey, la Chambre de Commerce canadienne fait savoir que la grève causerait des dommages importants à l'économie canadienne et que les entreprises les plus affectées seraient les plus petites. Et la Chambre de Commerce déclare que les grèves dans les services publics ne devraient pas être permises.



Bryce Mackasey, de passage, hier, à Windsor, n'a pas manqué d'engager le débat avec le président local des postiers.

Les producteurs de boeufs de boucherie iraient jusqu'à abattre leurs animaux

par Damien GAGNON
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Devant une situation pire que l'an passé, les producteurs de boeufs de boucherie du Québec envisagent, une fois de plus, de passer à l'attaque.

S'il le faut, ils iront jusqu'à répéter les événements de l'automne dernier, soit l'abattage d'animaux sur la place publique ou à prendre des moyens encore plus draconiens pour forcer le gouvernement à agir.

C'est ce qui se dégage des propos tenus hier par le président de la Fédération des producteurs de boeufs de boucherie du Québec, M. Aimé Labonté, de Saint-Gilles, comté de Lotbinière et M. Elphège Dupont,

président du syndicat des producteurs de boeufs de boucherie du Bas-Saint-Laurent, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de ce syndicat qui s'est tenue à Les Hautures, localité située à 35 milles de Rimouski.

Compte tenu que le gouvernement a versé au delà de \$25 millions pour venir en aide aux producteurs l'an dernier, MM. Labonté et Dupont ont soutenu que la situation est encore plus grave cette année.

Cette situation s'explique du fait que les coûts de production augmentent (ils se situent entre 60 et 70) tandis que le prix aux cultivateurs demeure le même (28 et 30 la livre) et dans certaines régions il diminue.

M. Dupont a souligné qu'actuellement, les cultivateurs ne peuvent

vendre leurs animaux, les abattoirs les refusent, devant un surplus sur le marché.

En plus des prix ridiculement bas et des problèmes de mise en marché, les producteurs ont cette année, à faire face à un autre problème, celui de la sécheresse de l'été dernier qui a fait diminuer le rendement en foin. Certains producteurs devront donc commencer à acheter la nourriture pour leur animaux beaucoup plus tôt que l'an dernier.

M. Dupont note également que

l'enquête sur la viande avariée a été défavorable aux producteurs.

M. Aimé Labonté a soutenu pour sa part, que le gouvernement n'a encore pris aucune décision devant la situation alarmante des producteurs et il prévoit qu'il faudra que les producteurs passent à l'action pour faire bouger l'Etat.

Il estime qu'en 1975, les agriculteurs sont en droit de s'attendre à une certaine stabilité des revenus d'une année à l'autre. Il faut à dit M. Labonté que le gouvernement en vienne à

instaurer un prix qui reflète vraiment les coûts de production, sinon, cette production va disparaître.

On sait qu'actuellement, 80 pour cent du boeuf consommé au Québec est importé, alors qu'en 1972, le Québec était autosuffisant à 25 pour cent.

D'ailleurs, devant la gravité du problème et l'urgence d'une solution à court terme, les dirigeants de l'UPA et de la Fédération des producteurs de bovins du Québec se sont adressés le 2 septembre aux autorités du ministère (Suite à la page A6, Ire col.)

Une poursuite de \$4,000,000 contre le Québec

Par Marc LESTAGE

La compagnie de sciage D'Auteuil Lumber, de la région de Cabano, vient d'intenter des poursuites judiciaires pour plus de \$4 millions contre le ministère des Terres et Forêts, à la suite des longues négociations qui ont précédé l'annonce du projet de cartonnerie et au cours desquelles D'Auteuil Lumber n'a pu avoir accès aux concessions forestières que l'Etat lui avait allouées.

Toute cette histoire remonte à plus de cinq ans.

Le sous-ministre des Terres et Forêts, M. Michel Duchesneau, a rappelé, hier, que D'Auteuil Lumber n'a pas "eu la permission d'extraire du bois de ses concessions durant plusieurs années avant que ne soit confirmé le projet de construction d'une cartonnerie à Cabano".

Cette décision administrative avait été prise afin de s'assurer que le territoire forestier du secteur demeurerait intact aussi longtemps que l'on ne serait pas fixé sur le projet de construction d'une nouvelle usine.

La compagnie D'Auteuil prétend aujourd'hui que cette décision l'a empêchée "d'avoir accès librement à la concession qui lui avait été accordée plus tôt".

Les dommages et préjudices ainsi subis sont évalués à plus de \$4 millions. C'est cette somme que la compagnie exige aujourd'hui de l'Etat.

Les poursuites ont été engagées il y a quelque temps.

Autres nouvelles à la page A-3

D'autres explosions chez CIL



A vol d'oiseau l'étendue des dégâts était facilement perceptible.

(D'après PC) — Accusateur, le syndicat des métallos (FTQ) exige une enquête immédiate et complète sur la série d'explosions qui a causé des blessures graves hier à une travailleuse de l'usine de la Canadian Safety Fuse (une autre filiale de la Canadian Industries Limited — CIL) à Brownsburg, près de Lachute. Cet accident s'est produit le jour même de l'enquête du coroner sur la dramatique explosion qui a fait huit morts dans une autre usine-filiale de la CIL à MacMasterville le 1er octobre dernier.

Mlle Fay Kennedy, 20 ans, souffre de brûlures graves aux bras et au visage et deux de ses consœurs de travail, ont été victimes d'un choc nerveux dans la série d'explosions qui s'est produite hier et qui déclenché un incendie dans l'im-

(Suite à la page A6, Ire col.)



dans nos régions

Le Grand-Portage La Côte-du-Sud

Le maire Jean-Claude Plourde en tête, le conseil municipal de Mont-Carmel, dans le comté de Kamouraska, a démissionné en bloc, la semaine dernière. Apparemment sa prédominance créditiste n'était pas prise du député libéral Jean-Marie Pelletier. Parce qu'on "n'était pas du bon bord", la municipalité était systématiquement privée de toutes subventions et travaux de voirie.

A peine une semaine plus tard, la démission a déjà eu ses effets. Des travaux de réfection de la route 287, entrepris et abandonnés en 1969, ont été remis en chantier par le ministère des Trans-

ports lui-même, sans qu'aucun budget définitif n'ait été voté à cet effet.

Portneuf

La clinique en administration tenue par la Chambre de commerce de la province de Québec n'a pas connu un très grand succès dans Portneuf. Seulement dix personnes de cette région y ont participé. Cela a fait dire à d'autres, que les gens de Portneuf sont tous des administrateurs hors pair, donc ils n'ont pas de leçon à recevoir de l'extérieur.

La Chambre de commerce, d'industrie et de tourisme de la région de Portneuf a présenté un projet évalué à quelque \$23,000 dans le cadre du

programme d'initiative locale. Un tel projet permettrait de créer 5 emplois.

Beauce

On ne discutera de la fusion des deux conseils municipaux de Saint-Agapit de Lotbinière qu'après la tenue des élections municipales prévues pour le début de novembre, a déclaré le maire de la paroisse de Saint-Agapit, M. Benoit Boucher.

Il n'est aucunement question que le ministère des Transports modifie le tracé original de la route de contournement à Ville Saint-Joseph de Beauce, pour ce qui regarde le secteur sud de cette localité.

La Côte-Nord

Saviez-vous qu'il y a au moins 8,000 cyclistes sur une population de 36,000 personnes à Sept-Iles...?

Pour la région Baie-Comeau-Hauterive, c'est M. Germain Dubé qui est le responsable de l'opération adhésion syndicale.

La saison des Jeunesses musicales débutera, le 29 octobre, par un quintal Jazz. Quelques autres spectacles sont prévus aussi au centre culturel de Baie-Comeau pour les prochains mois.

L'Amiante

Le député du comté de Frontenac, M. Léopold Corrivé, n'occupe plus le poste de secrétaire parlementaire du ministre fédéral de l'Agriculture. Le député de Sherbrooke, M. Irénée Pelletier, lui a succédé conformément à une procédure de rotation instaurée au sein de la députation au pouvoir dans l'attribution de fonctions semblables.

M. Denis Turcotte a été reporté à la présidence de la Chambre de commerce de Thetford-Mines. Il entreprend son deuxième mandat. M. Claude Gosselin a été élu président.

Bas-Saint-Laurent Gaspésie

L'université du Québec à Rimouski a prévu un budget de fonctionnement de \$5,502,000 pour l'année

1975-1976. La plus grande part des revenus de l'université, plus précisément \$4,511,000 est constituée par une subvention du ministère de l'Éducation.

L'augmentation du budget de cette année, par rapport à l'an dernier est assez substantielle, compte tenu que pour l'an 1974-1975 il était de \$4,569,000.

Charlevoix

Toutes les principales côtes de Charlevoix sont maintenant dotées d'une signalisation routière "compression". Ces panneaux qui avaient disparu depuis plusieurs années sont revenus et en nombre depuis le fameux accident de St-Joseph-de-la-Rive l'an dernier où l'autobus transportant des personnes de l'âge d'or de La Tuque avait quitté la route et plongé dans le ravin causant la mort de plusieurs passagers.

La municipalité de St-Irénée n'est pas prête à adhérer à la Commission industrielle de la vallée de la rivière Malbaie principalement parce qu'elle ne

dispose pas du budget nécessaire. Selon le maire M. J.D. Boudreau, le Commissaire M. René Guay

s'est présenté deux fois au Conseil municipal et ce fut inutile. Cette Commission industrielle regroupe

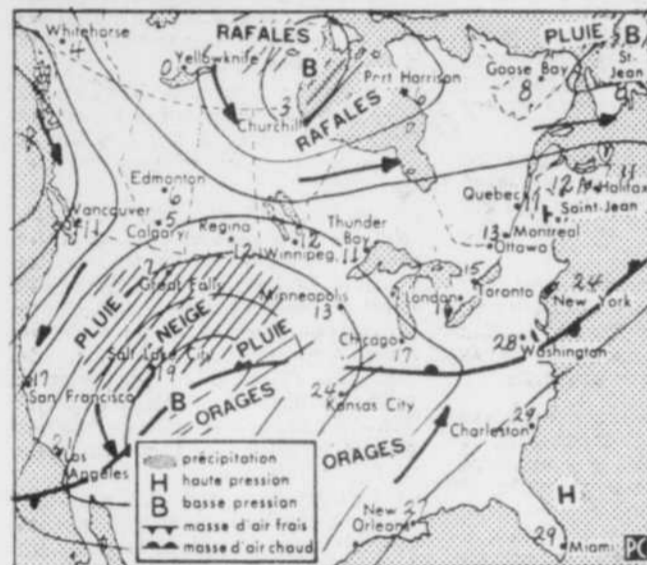
les municipalités de Clermont, la Malbaie, Pointe-au-Pic, rivière Malbaie et Cap-à-l'Aigle.



Sept-Iles-Montréal... direct

Le Groupe TESI (Transport écolier de Sept-Iles) Saguenay Ltée, qui vient de mettre un autobus moderne au service des voyageurs entre Sept-Iles et Port-Cartier projeté, d'ici à la fin de cette année, de relier Sept-Iles à Montréal. Le "2001" effectuera la liaison avec Montréal en onze heures. Et dans quelques mois, après une entente avec une autre compagnie, on envisage trois départs par jour depuis la métropole de la Côte-Nord jusqu'à la métropole canadienne. Cette annonce a été saluée comme étant une nette amélioration dans le transport en commun pour la Côte-Nord.

la météo



Nuageux avec des éclaircies aujourd'hui. Ennuagement demain dans la région de Québec et plutôt ensoleillé dans l'est de la province. Les chiffres sur la carte indiquent les maximums prévus.

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Outaouais, Montréal, Laurentides, Québec, Trois-Rivières, Canton de l'Est: nuageux avec éclaircies. Vents par moments. Maximum 12 à 14. Aperçu pour demain: ennuagement.

Abitibi, Pontiac, Témiscamingue: passages nuageux et possibilité d'averses. Vents par moments. Maximum 8 à 10. Aperçu pour demain: ennuagement.

Chibougamau, Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean: nuageux avec des éclaircies. Vents par moments. Maximum 8 à 10. Aperçu pour demain: plutôt ensoleillé.

Rimouski, Gaspé, Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux avec des éclaircies. Vents par moments. Maximum 8 à 10. Aperçu pour demain: ensoleillé.

tempé ratures

TORONTO (PC) — Températures minimales et maximales enregistrées hier dans les principales villes d'Amérique du Nord.

	Min	Max
Vancouver	6	11
Victoria	6	11
Edmonton	-3	8
Calgary	-6	7
Yellowknife	-4	-3
Regina	-5	10
Winnipeg	3	12
Toronto	11	18
Ottawa	7	16
Montréal	9	15
Québec	4	13
Fredericton	6	14
Saint-Jean, N.-B.	6	12
Moncton	6	12
Halifax	9	13
Charlottetown	2	12
Saint-Jean, T.-N.	1	9
New York	8	21
Washington	8	24
Miami	21	28
Los Angeles	16	19

soieil

Lever	JEUDI Coucher	Durée
6.14	16.45	10.31

marée

JEUDI
Basse 4h20
Haute 9h05
Basse 16h15
Haute 21h10

Mort de B. Mergler

MONTREAL (PC) — Me Bernard Mergler, qui a consacré toute sa vie à la défense des défavorisés, des citoyens brimés, des immigrants et des réfugiés politiques, est décédé, hier à Montréal, à l'âge de 60 ans.

Spécialiste des droits individuels, Me Mergler était particulièrement connu et respecté dans le domaine de l'immigration: il a aidé des centaines d'immigrants et de réfugiés à faire valoir leurs droits au Canada.

Au Québec, Me Mergler s'était porté il y a plus de 25 ans à la défense de syndicats brimés, notamment dans les grèves de Valleyfield et de Louiseville. Il était avocat au dossier du demandeur dans la célèbre contestation de la Loi du cadenas sous le régime Duplessis.

Il s'est signalé à l'attention populaire au cours de la crise d'octobre 1970, ayant joué le rôle de négociateur entre les autorités gouvernementales et les felquistes de la cellule qui enleva le diplomate James Cross.

Il a représenté comme avocat et conseiller les intérêts de quelques pays de l'Europe de l'Est et de Cuba après la révolution de 1960. C'est encore lui qui a défendu Pierre Vallières et Charles Gagnon devant les tribunaux à certaines étapes des longues affaires judiciaires auxquelles ils ont été mêlés.

Taxation des bois sur pied jugée contraire à un bon aménagement

Par Gérard ROCHETTE

DUCHESNAY — L'Association forestière Québec-métropolitain s'oppose catégoriquement à la taxation des bois sur pied parce que contraire à un aménagement rationnel dans l'utilisation des ressources.

C'est la position prise par les membres de cet organisme lors de leur congrès annuel à Duchesnay, dans le comté de Portneuf, en fin de semaine.

Ceux-ci sont allés plus loin, réquerant que les avantages fiscaux concédés aux agriculteurs le soient également aux cultivateurs.

Pour les membres de l'Association du Québec-métropolitain, la taxation a souvent un rôle très important dans l'aménagement du territoire et une proportion importante de celui-ci taxable est effectivement du territoire forestier.

D'autre part, l'un des objectifs de l'Association forestière québécoise est de promouvoir et l'aménagement et l'utilisation du patrimoine forestier. Par contre, les propriétaires sont évalués et taxés à leur valeur marchande, dont la plus grande proportion est imputable à la valeur du bois sur pied.

D'autre part, au cours de ces mêmes assises, les con-

gressistes ont convenu d'adresser une demande au ministère des Terres et Forêts, pour qu'une autorisation soit accordée à l'Office des producteurs de bois de la région de Québec de faire la promotion d'un regroupement forestier dans la circonscription de Portneuf, pour l'année 1976.

CHANGEZ DE STYLE!
Choisissez vos nouveaux meubles chez nous.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX ET DE LA QUALITÉ

Paul Robitaille Inc.
MEUBLES
APP. ELECTRIQUES

504 de la Canadienne - Limoilou
Québec 529-9488

De plus en plus

de sociétés choisissent le CNCP pour leurs communications de données.

Voici pourquoi:

1. La gamme et la qualité de nos services de transmission. Nos moyens s'étendent déjà du service télé-imprimeur à basse vitesse à des vitesses pouvant atteindre 50 000 bits par seconde et plus. L'année prochaine, le réseau Infoswitch offrira de nouvelles possibilités en matière de transmission de données numériques par commutation. Ce qui est tout aussi important, c'est que notre réputation du point de vue fiabilité du service est sans pareil.
2. Notre attitude en tant que société fait passer vos besoins spécifiques avant nos propres intérêts. Nous reconnaissons que chaque société a des besoins particuliers pour le traitement de ses données. Nous ne vous offrons pas un système préparé d'avance,

Telecommunications CNCP

3. Une compétence et des efforts particuliers dans la conception de réseaux économiques. Nous analysons d'abord vos besoins—volume de trafic, volume des heures de pointe, niveau de priorité et temps de réponse requis. Puis nous faisons appel à des analystes de systèmes, des programmeurs d'ordinateurs et des spécialistes en conception de réseaux. Nous avons à notre disposition une bibliothèque de programmes unique créée par le CNCP spécialement pour la définition de réseaux informatiques. Résultat? Un réseau qui répondra à vos besoins, à un coût minimum.
4. Avantages de notre organisation homogène, d'un océan à l'autre. Le CNCP vous offre une qualité uniforme de formation professionnelle et de rendement, de St-Jean, T.-N. à Victoria. Nous travaillons pour vous, sans perte de temps, partout au pays. Mettez-nous à l'épreuve, vous verrez.



Selon un examen des "policiers zélés" de Sainte-Foy Mauvais état de 70% des véhicules de voirie

par Guy DUBE

Les moyens de pression utilisés par les 128 policiers-pompiers syndiqués de la ville de Sainte-Foy ont presque "tourné au tragique" pour le service de la voirie municipale, hier après-midi.

Des 50 véhicules municipaux que les policiers (en prise à un zèle soudain) ont inspectés à leur rentrée au garage municipal, 36 ont reçu des avis écrits de 48 heures.

De ces 36 véhicules, 11 devront prendre le chemin du garage du ministère québécois des Transports, sur le boulevard des Capucins, à

Québec, où ils ont de fortes chances d'être envoyés au rebut.

Seuls 14 des 50 camions ont réussi l'inspection avec la mention "très grande distinction".

Les véhicules qui devront se présenter au garage du ministère des Transports d'ici à 48 heures, ont de fortes chances de ne plus être remis en circulation: carrosserie "trop pourrie", freins inexistant, absence de freins d'urgence, direction dangereuse, etc.

Les autres qui ont reçu des avis ordinaires de 48 heures devront, d'ici à demain, faire réparer leurs feux de position, de signalisation, leurs pha-

res, leur klaxons leurs essuie-glace, leurs lumières de plaques, tout le "kit", quoi!

Des six vieux camions de marque "Sicard" (conduite à droite) des années 50, il n'en reste plus que deux en circulation.

En fait, la ville de Sainte-Foy pourra s'enorgueillir, à partir de demain, d'avoir les véhicules les plus sécuritaires et les plus en bon état de toute la région de Québec...

Pendant ce temps...

Pendant ce temps, la barbe et les cheveux des policiers-pompiers continuent à pousser, ce qui "n'enlève rien

au service que nous devons donner au public", m'a raconté un jeune policier, hier après-midi.

"Nous venons de reconduire un cardiaque à l'hôpital... En arrivant chez lui, nous nous sommes excusés auprès de sa femme de porter une barbe semi-longue, une cravate croche, de nous promener avec une automobile-ambulance sale. Elle nous a répondu qu'elle comprenait cela et que ça ne nuisait pas à notre service très rapide", a-t-il précisé fièrement.

En ce qui a trait aux autopatrouilles sales, très sales, les autorités ont décidé, hier, de ne plus permettre aux policiers d'aller les

faire laver, probablement à cause des trop fréquents lavages des derniers jours.

La direction n'autorise plus également d'heures supplémentaires aux enquêteurs.

D'autres policiers ont enfin rappelé que la caisse de retraite, qui est en négociation depuis maintenant trois ans, n'est toujours pas réglée. "La semaine prochaine un de nos confrères, doit prendre sa pension et il ne sait pas ce qui l'attend...", ont-ils lancé.

"Faut se parler"

Durant toute la journée, aujourd'hui, les policiers se sont promenes dans le mail de Place Sainte-Foy, sur le boulevard Laurier, où ils ont diffusé de l'information à la population.

d'hui, les policiers se sont promenes dans le mail de Place Sainte-Foy, sur le boulevard Laurier, où ils ont diffusé de l'information à la population.

Le thème de la journée est: "Faut se parler!" Ils porteront, collée à leur costume de policier, cette phrase connue de la série publicitaire d'une compagnie de bière, avec le chiffre "50" en moins...

Ils en profiteront également pour tâter le pouls de la population et faire un sondage maison.

Demain, il y aura sûrement d'autres moyens de pression, mais le bureau du syndicat refuse de les laisser savoir à l'avance.



Le Soleil, Roland Marcoux

Plusieurs policiers-pompiers de la ville de Sainte-Foy, dans un geste de zèle peu commun ont obligé les conducteurs de 50 véhicules de la voirie municipale à se conformer aux exigences d'une inspection "en règle", en fin d'après-midi hier.

Le maire Morin: "Action inutile"

"Dans le contexte de conciliation, les agissements actuels des policiers-pompiers ne peuvent rien changer au déroulement normal des négociations."

C'est le commentaire qu'a fait, lundi soir, le maire de Sainte-Foy, M. Ben Morin, au sujet du conflit qui sévit présentement chez les policiers-pompiers de cette ville.

M. Morin a fait remarquer qu'étant dans un processus de conciliation, l'Association des policiers et pompiers autant que la partie patronale doivent se conformer à la loi.

En ce sens, les gestes posés par les policiers-pompiers n'ont guère d'effet. Il faut reconnaître toutefois que les policiers-pompiers ont su retenir l'attention du public.

M. Morin a donné des précisions au sujet du déroulement des négociations. Il a laissé entendre que si elles retardent, c'est dû plus à la partie syndicale qu'à la partie patronale.

Le maire a expliqué que, depuis le 30 avril 1975, date d'échéance de la convention collective, il y eut sept rencontres entre patrons et employés. Pour sa part, le comité patronal, à la suite de ces rencontres, s'est réuni à neuf reprises pour étudier les demandes syndicales.

Il a dit que le comité patronal a été le premier à présenter ses offres, le 5 mai. Le comité précise d'ailleurs qu'en ce qui regarde les textes étudiés conjointement, 80% des clauses discu-

tees ont été approuvées par les deux parties.

Le 5 septembre, les parties ont discuté du point majeur: les salaires. Il a été décidé, à la fin de la réunion, que la conciliation serait demandée et qu'entre la date de nomination du conciliateur et le 5 septembre, il se tiendrait des séances de négociations. "Les deux séances fixées conjointement par les deux parties n'eurent pas lieu en raison de la non-disponibilité de la partie syndicale."

M. Morin a ensuite fait part de l'échange de correspondance entre la ville et l'Association des policiers et pompiers, qui a précédé les négociations.

Le 27 mars, la partie syndicale dénonce la convention. Elle dit qu'elle fera connaître ses demandes dès que possible. Le 9 avril, la ville réclame le dépôt du projet syndical. Le 29, elle se prévaut de l'article 40 du Code du travail qui permet de placer un avis de huit jours exigeant la présence de la partie syndicale à la table de négociation. "Cette présence était requise pour le 7 mai, mais la partie syndicale ne se présente pas."

Le maire ajoute qu'après plusieurs appels téléphoniques et télégrammes et maintes discussions, la première séance eut enfin lieu le 9 mai.

Et M. Morin a précisé que le comité patronal attend encore le dépôt de certaines demandes syndicales au sujet des mutations, promotions et remplacements; et au sujet des avantages sociaux.

La CIP aura ses \$2 millions d'indemnité

Par Marc LESTAGE

Le ministère des Terres et Forêts vient de donner le coup d'envoi de son programme de récupération des concessions forestières en ratifiant l'entente de principe de \$2 millions intervenue avec la CIP pour le rachat de 4,200 milles carrés de territoire dans le Nord-Ouest québécois.

On se souvient que cette entente avait suscité beaucoup de commentaires des partis d'oppositions, le printemps dernier, en chambre.

Le nouveau ministre des Terres et Forêts, M. Normand Toupin, avait imposé son veto sur la transaction, en juillet, lorsqu'il a succédé à M. Drummond aux Terres et Forêts.

Il a expliqué, hier matin, que l'entente de \$2 millions a été ratifiée lundi soir dernier. Il s'agit là de la première transaction d'importance à être ratifiée depuis l'adoption de la loi 27 qui prévoit la rétrocession de 80,000 milles carrés de concessions, d'ici 1982.

Une autre révocation de moins de \$150,000 a été complétée il y a quelques mois entre le ministère et d'Auteuil Lumber, de la région de Rivière-du-Loup, concernant une petite concession.

Les deux millions qui seront versés à la CIP doivent couvrir les frais encourus par la compagnie forestière pour l'aménagement de l'infrastructure (chemin-ponts) sur le territoire visé, depuis plusieurs années.

Ces indemnités constituant le fer de lance du programme de révocation des concessions forestières pour les huit prochaines années. Le ministère des Terres et Forêts espère que 80,000 milles carrés de concessions lui auront été remis à cette date, à la satisfaction des compagnies qui se partageront plus de \$70 millions.

Le programme devait normalement débuter en 1974. Le retard accumulé doit être rattrapé dès les prochaines années, selon le ministre Toupin.

Ainsi, pour 1975-1976, le ministère espère récupérer près de 14,000 milles carrés de concessions des compagnies North Shore, Donohue, Domtar, Consolidated Bathurst, New Brunswick International Paper, U.O.P. Manufacturing et Papeteries Reed Ltee, et d'autres concessions de moindre importance.

Il semble bien cependant que le ministre n'est pas parvenu à établir un ensemble de normes précises pour le guider dans chaque négociation. "Les principes sont toujours les mêmes bien qu'il soit nécessaire de les revoir continuellement pour fixer la valeur résiduelle des équipements disponibles sur les concessions à récupérer", expliquait, hier, le ministre Toupin.

Objectif

Le ministre a profité de l'occasion pour rappeler que l'objectif de la loi 27 est de récupérer les concessions en échange de garanties d'approvisionnement émises en faveur des exploitants de la forêt.

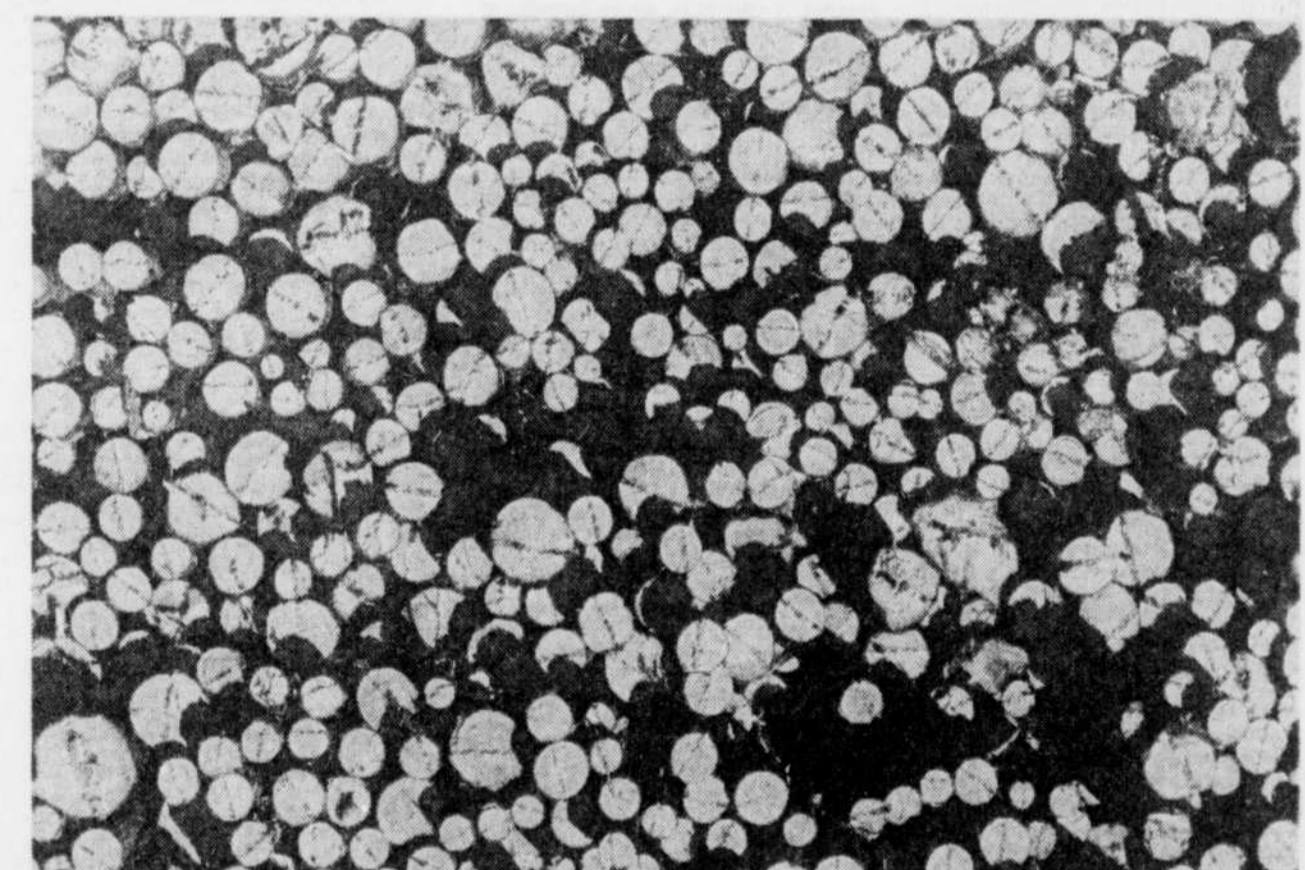
Cette exigence nécessitera la mise en place de 44 unités de gestion sur l'ensemble du territoire forestier de la province pour garantir l'utilisation optimale de la forêt.

C'est d'ailleurs en vertu de cet objectif fondamental que le ministre Toupin a adopté une attitude aussi intransigente vis-à-vis des groupements forestiers de la Gaspésie, ces derniers jours, au sujet de l'utilisation des lots boisés appartenant à son ministère.

"Ce que nous visons à long terme, c'est de placer toute la forêt québécoise sous la seule gestion du ministè-

re. En ce qui concerne l'exploitation, nous prévoyons des sociétés mixtes pour la mise en valeur de chacune de

ces parcelles boisées", de conclure le ministre Toupin, déterminé à ne pas céder un pouce dans cette bataille.



Le ministère des Terres et Forêts prévoit, en ce qui concerne l'exploitation de la forêt québécoise, la création de sociétés mixtes pour la mise en valeur de chacune de ces parcelles boisées.

Opération "sauvetage" de Rexfor pour les surplus

Les groupements forestiers et les compagnies de sciage qui sont aux prises avec d'importantes quantités de bois de pâte à papier et de copeaux invendus, depuis plusieurs mois, pourront compter sur la société d'exploitation forestière Rexfor pour tenir le coup financièrement.

La société Rexfor doit agir comme bailleur de fonds pour assurer les compagnies de sciage et les groupements forestiers d'environ 70 pour 100 du prix de vente prévu de leurs surplus de matière ligneuse, en attendant que les compagnies de pâte à papier puissent les absorber régulièrement.

La société d'Etat ne perdra rien dans la transaction. Il a été entendu

avec les groupements forestiers et les compagnies de sciage que Rexfor se remboursera de tous ses frais de commercialisation et de financement des inventaires à même les résidus de la vente du bois aux compagnies de papier, avant de rembourser la dernière tranche de 30 pour 100 aux vendeurs.

Financièrement, cette opération "sauvetage" ne présente donc aucun risque pour Rexfor. C'est le meilleur moyen à notre disposition pour assurer les industriels du sciage de la liquidité dont ils ont besoin actuellement, a commenté, hier, M. Michel Duchesneau, le sous-ministre des Terres et Forêts.

Les compagnies sont intervenues avec plus de vigueur auprès du ministè-

re depuis que les sociétés prêteuses refusent systématiquement de les aider à financer les inventaires de bois d'oeuvre et de copeaux qui s'entassent depuis plus d'un an.

Cultivateurs

En ce qui concerne les 260,000 cordes de bois de pâte à papier provenant des forêts privées, particulièrement de la Beauce, M. Toupin affirme qu'il y a eu entente entre les compagnies et les Offices de producteurs pour que ces livraisons soient différées sur une période plus longue que prévue dans l'entente initiale.

C'est à dire que les livraisons pourront se poursuivre jusqu'au mois d'avril 1976 alors que l'entente devait expirer en décembre 1975.

Ottawa n'intervient pas dans le poulet rôti

OTTAWA (PC) — Le gouvernement ne songe pas pour le moment à intervenir dans l'industrie du poulet rôti. C'est ce qui ressort d'une déclaration qu'a faite aux Communes le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, en réponse à une question du député conservateur James McGrath.

Centre de Yoga Sivananda
475 rue Richelieu
524-1563
cours d'après-midi
mardi, 14 - 15:30 heures
samedi, 14 heures.

URGENT BESOIN
Poêle, réfrigérateur, bibelots, bureau, etc...
523-0285
527-1123

ARGENT
DISPONIBLE
\$100,000
\$100,000
\$1,000,000
★ 1re et 2e hypothèque
★ Achats propriétés
★ Achats de créances
★ Prêts durant construction
529-0951 - 626-4868
DUCHESNE
& ASSOCIES

à vendre
CENTRE STE-FOY
58 logements, construction 1970. Revenu brut \$120,000. Piscine, télécabine, stationnement. Très bon placement.
RUE MARICOURT
18 logements 3 - 4 pièces. Revenu brut \$40,000. Construction 1971. Toute offre à discuter.
CHARLESBOURG
Situés près centre d'achats. 15 logements. Construction 1971. Revenu brut \$30,540.
RUE ST-JEAN
Près complexe G, 27 logements 3-4-5 pièces. Revenu brut \$37,600. Cause de vente: transfert. Toute offre à discuter.
RODRIGUE BLOUIN
667-3226
683-2103
MORIN & ASSOCIES COURTIERS INC.

l'éditorial

C'est bien là qu'il faut trancher dans le vif

L'intervention du docteur Michel Bérard, au récent congrès de l'Association des médecins de langue française, sur le manque flagrant de préparation des jeunes médecins francophones, ne surprendra peut-être que les moins avertis. Mais elle ne semble guère, en tous cas, étonner les présidents des omnipraticiens et des spécialistes. C'est donc dire que, dans le monde de l'enseignement médical comme dans le monde de l'enseignement en général, il y a de l'eau dans le gaz.

Le docteur Hamel, pour sa part, n'y va pas avec le dos de la cuillère en affirmant que les jeunes médecins francophones ne reçoivent pas une formation suffisante pour leur permettre d'aller pratiquer dans des endroits situés loin des grands centres. Affirmation plus significative, depuis deux ans, selon le médecin, les nouveaux diplômés ne se sentiraient plus capables d'assumer la responsabilité des soins généraux et préféreraient s'installer à proximité des grands hôpitaux ou des milieux universitaires pour parfaire leur formation. Cela ne tend-il pas à rappeler les cas de plus en plus nombreux d'arpenteurs, d'ingénieurs-forestiers, d'agronomes ou autres de "même farine" qui "préfèrent" pratiquer à Sillery, Sainte-Foy ou même Québec, plutôt que de courir les risques du dépaysement, de la solitude ou d'une simple atteinte aux normes du "confort moderne".

Mais ce point ne manque pas de s'estomper lorsqu'on envisage le constat d'échecs considérables aux examens du Conseil médical du

Canada et à celui, encore plus élevé, aux examens de la Corporation professionnelle des médecins du Québec. Mises à part les hypothèses se référant à la paresse des étudiants et à l'incompétence des professeurs il faut se rendre à l'évidence que les raisons que l'on recherche à une telle situation ressortissent de causes beaucoup plus profondes.

Le fait n'est d'ailleurs pas nouveau. Déjà, en 1971, les directeurs de départements d'hôpitaux d'enseignement faisaient part de la profonde inquiétude qu'ils éprouvaient pour l'avenir de l'enseignement médical au Québec, à la suite de la mise en vigueur du régime d'assurance-maladie. Voulant résumer en cela l'opinion fortement généralisée de leurs institutions et des médecins enseignants, ils déclaraient catégoriquement que l'éducation médicale était en péril chez nous et que la situation, menaçant de se détériorer rapidement, risquait ainsi de compromettre la qualité future des soins médicaux dispensés chez nous.

A quatre ans d'intervalle, le docteur Bérard ne rejette pas comme facteur important de l'actuelle situation, l'avènement au nouveau régime et son mode de rémunération à l'acte. Au moment de l'instauration de mesures législatives, qui visaient à permettre l'accessibilité de tous les Québécois à des soins médicaux sans cesse améliorés, il était logique que les médecins assument qu'en vertu de la rémunération la plupart du temps symbolique qu'ils recevaient pour prodiguer leur enseignement dans les

hôpitaux, ils ne pouvaient plus se permettre, pour un grand nombre, de continuer de le faire, vu la nécessité dans laquelle les plaçait l'imposition du "tarif d'autorité", de se consacrer à la dispensation des soins avec une productivité accrue. Or, cette prévision semble maintenant s'être fortement concrétisée.

Par ailleurs, le docteur Bérard ne craint pas de décocher aux écoles de médecine francophones quelques traits bien acérés en les incitant, notamment, à repenser leur pédagogie, la rendant en cela plus compatible avec le contexte d'aujourd'hui. Et il cite, à cet égard, le cas de McGill où le taux d'échecs est beaucoup moindre, l'étudiant étant, selon lui, placé dès le début dans un climat qui le tient constamment en alerte en vue de l'examen de pratique.

On ne peut nier, certes, que l'examen du Conseil médical du Canada puisse, sur le plan du facteur linguistique, défavoriser les étudiants francophones. Mais peut-il à lui seul justifier le grand décalage dans les taux d'échecs, surtout lorsque celui des examens de spécialités de la Corporation professionnelle des médecins du Québec est encore plus élevé et ne comporte aucun élément d'obstacle linguistique. On se rappelle assez les démêlés du Barreau avec les Facultés de droit, à qui il reprochait de pencher plus vers la formation de juristes que de bons praticiens, pour oser se demander s'il ne pourrait pas y avoir une situation pédagogique analogue dans nos écoles de médecine et à laquelle le docteur Bérard ne craint pas de s'attaquer.

Il reste, malgré tout, le fait que les gouvernements n'investissent pas suffisamment dans la recherche et l'enseignement médical. Et cela n'est pas non plus nouveau. Il est reconnu chez nous que l'Etat n'a jamais accordé aux Facultés de médecine des budgets réalistes qui leur permettraient d'employer un nombre suffisant de professeurs pour l'enseignement clinique aux étudiants. Celles-ci ont dû et doivent encore compter en grande partie sur le volontariat de médecins spécialistes des grands hôpitaux. Et il semble bien, que l'Etat ait enfin à prendre ses responsabilités au sérieux en modifiant certaines de ses priorités pour investir de façon plus rationnelle dans un secteur qui touche d'aussi près la santé publique à tous ses paliers et dont l'enseignement médical constitue la base indispensable. Bien plus, il ne servira à rien de lécher nos plaies et de déplorer la détérioration de la qualité des soins médicaux et l'embourgeoisement de la médecine tant que l'on ne se résoudra pas à admettre les leçons de choses que nous donnent les anglophones à ce sujet. Le problème mérite tout de même qu'on le regarde en face et avec les yeux bien ouverts sur la réalité du jour.

Car, enfin, que devra-t-il arriver si notre médecine devait se contenter de demi-mesures? Notre santé publique a dû, quant à elle, s'en contenter trop longtemps.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Bureaucratie, quand tu nous tiens!

M. le rédacteur en chef,

Par la présente, je voudrais alourdir le dossier du gaspillage dont nos administrations, pourtant, se disent ennemies. L'administration en cause est ici, le gouvernement du Québec en la personne du ministre de l'Éducation.

Tous les élèves du Québec, ça va de soi, sont fichés au ministère et c'est Maitre-l'Ordinateur qui préside à cet inventaire. Pour ce faire, les grappes de papier dudit ministère envoient des formules aux écoles afin que chaque élève inscrit dans ces dernières le soit également dans la mémoire de Maitre-Ordinateur.

Jusqu'ici ça reste dans l'acceptable. Cependant, ça ne va plus quand on examine le formulaire. C'est un formulaire à deux copies; une pour la maison d'enseignement, l'autre pour le ministère. Mais à cela s'ajoute trois (3) autres feuilles: feuilles qui expli-

quent comment remplir le formulaire. La première de ces feuilles est en français, l'autre en anglais et la troisième bilingue donnant la liste des profils de l'enseignement professionnel. Là où il y a aberration, c'est que tous les formulaires sont accompagnés de trois (3) feuilles d'explications, dans les deux langues s'il vous plaît, alors qu'une seule copie de ces explications suffirait par maison d'enseignement.

Gaspillage sans nom! Sachant qu'il y a environ 1,800,000 étudiants au Québec, l'utilisation de ce formulaire entraîne le gaspillage de 5,400,000 feuilles de papier qu'on a eu le soin d'imprimer s'il vous plaît! On gaspille 5 millions de feuilles alors que 4,000 copies auraient suffi, le nombre d'écoles primaires, secondaires et de CEGEP étant inférieur à 3,800. Le tout, par surcroît bilingue, les élèves francophones ne représentent après tout que 84% de la population étudiante!

Quelles conclusions tirer de ce fait divers?

a) soit qu'il y a des fonctionnaires imbéciles et aveugles pour fabriquer et distribuer de pareils formulaires

b) soit qu'il y a des gens qui ont intérêt à vendre du papier

c) soit qu'il y a d'autres personnes qui sont intéressées à imprimer du papier.

Chose certaine, une bonne portion de forêt a pris le bord de la poubelle et ce sont nos impôts qui en ont défrayé la coupe, la transformation, le transport et la destruction! Ce cas est sans doute un cas parmi des centaines d'autres. Nos gouvernements nous prêchent cependant de protéger nos ressources naturelles, ça paraît bien dans la bouche d'un Premier Ministre, mais l'exemple n'est pas convaincant.

Maryo Laprise
St-Antoine de Tilly

Le français à l'Orchestre symphonique

M. Jean-Paul L'Allier
Ministre des Affaires culturelles
Gouvernement du Québec.

La direction de l'Orchestre symphonique de Québec a procédé dernièrement à l'engagement de son nouveau chef. Apparaissant, les musiciens de l'orchestre avaient été consultés, et quant à moi j'ai insisté sur les deux points suivants d'importance égale: la compétence et la capacité de travailler en français. Le représentant des musiciens au Conseil de direction de l'orchestre, le violoncelliste Pierre Morin, m'a bien assuré alors que ces deux conditions étaient évidemment des choses acquises. Pensons-y, à ce moment de l'histoire de notre orchestre, à ce moment de notre histoire, langue officielle, langue de travail, tout cela va évidemment de soi. Est-ce si évident?

Le nouveau chef d'orchestre attiré pour les trois prochaines années, M. James de Preist, de nationalité américaine, est entré en fonction à la répétition de samedi le 12 octobre 1975. Il a fait l'annonce suivante des leçons: "I promise you I will talk French next year!" Soyons clairs, M. de Preist fait montre d'une attitude très positive et semble motivé à réaliser sa promesse. Mais qui diable a pu créer, surtout à ce moment-ci, cette situation où les musiciens de l'Orchestre symphonique de Québec seraient

obligés de travailler pendant au moins un an en anglais? Où les musiciens d'ici trouveront-ils à travailler dans leur langue? puisqu'à Montréal tout est encore plus grave. (voir la lettre de M. Raymond Daveluy, directeur du Conservatoire de musique de Montréal, à ce sujet, dans la Presse de mercredi le 8 octobre 1975). Comment qualifier cette attitude qui fait qu'une direction d'un organisme subventionné, dans la seule ville d'importance vraiment française au pays, ne considère pas comme une condition absolue que le chef d'orchestre attitré soit en mesure de travailler en français?

Encore une fois, que reste-t-il si même dans de telles conditions, on se fait encore imposer de travailler en anglais? Où donc sera-t-il possible de travailler en français?

Je serais certainement intéressé, monsieur le ministre, à connaître votre réaction à cette situation. Le public aussi j'en suis sûr.

Claude Létourneau violoniste
membre de l'Orchestre symphonique
de Québec

La chapelle des Soeurs du Bon-Pasteur

Au ministère des
Affaires culturelles du Québec.

C'est à croire vraiment que l'on se sert de moins en moins de sa tête dans ce ministère. Je suis complètement de l'avis du Dr Jacques Boulay, au sujet de la chapelle des Soeurs du Bon-Pasteur de la rue Lachevrotière.

Vous ce temple avant d'en ordonner la démolition et si vous examinez impartialement les choses et si vous vous connaissez le moins en art, vous n'oserez certainement plus en ordonner la destruction, ce serait agir en vandales, ignorants des belles choses.

Je vous en prie, pensez-y.

Mme Anna R. Rouleau,
788, Neuville,
Comté Portneuf.



Respect des droits à l'Université Laval

M. le rédacteur en chef,

Le 13 février dernier, un étudiant résidant sur le campus de l'Université Laval depuis déjà trois ans, prenait une injonction contre cette dernière parce que lors de la période du Carnaval de Québec des mesures draconiennes avaient été prises face à l'accès aux résidences. L'injonction fut accordée provisoirement par le juge Maurice Jacques de la cour supérieure de Québec pour une période qui se prolongea du 14 février au 25 février et pour être ensuite rejetée par le juge J.-Robert Beaudoin à cause d'une erreur de procédure. C'est à ce stade que les parties se sont entendues plutôt que de poursuivre au stade l'injonction permanente.

C'est le 22 mai suivant que l'Université Laval adressait à ce même étudiant, une lettre l'informant qu'il n'y avait plus de disponibilités dans les résidences, bien que toutes les formalités de réservation furent intégralement remplies et en temps voulu. Croyant qu'il y avait eu erreur, l'étudiant se rendit voir M. Roger-R. Côté, directeur des résidences, pour l'informer de la situation; il n'y avait pas eu erreur! M. Côté lui déclara carrément que s'il avait été expulsé des résiden-

ces, c'est parce qu'il avait pris une injonction contre l'Université Laval et que c'était là la seule raison qui motivait ce renvoi. Une demande de révision de cette décision fut présentée à M. Marcel G. Bourré, adjoint au vice-recteur aux affaires administratives, et s'avéra négative.

Cette décision crée un précédent extraordinaire: à l'Université Laval, désormais, un étudiant ne pourra recourir aux procédures légales pour revendiquer ses droits même que ce recours en injonction était loin d'être futile puisqu'un juge de la cour supérieure de Québec lui donna suite provisoirement.

Quel est donc le but de l'Université Laval d'agir ainsi? Est-ce pour se plier à la vengeance d'un subalterne qui se croirait le "Dictateur" des résidences et à qui l'on aurait essayé de contre-carrer des mesures dites "mesures de guerre"? Est-ce pour ne pas perdre la face en regard de l'opinion publique que l'Université expulse ceux qui pourraient lui prouver légalement qu'elle peut elle aussi avoir tort; ou est-ce dans le but d'inciter les étudiants à la violence et à la révolte?

Il est un fait: l'Université Laval dénie catégoriquement un des droits les plus fondamentaux à l'être humain: celui d'ester en justice pour y défendre ses droits. A l'avenir, l'Université pourra donc se permettre d'importer quelle injustice, n'importe quelle oppression et l'étudiant n'aura pas un mot à dire (légalement), il n'aura à sa disposition que la contestation et la violence et c'est encore lui qui écopera de l'opinion publique.

L'Université se doit, de par sa structure et son rôle social, être au sommet d'une société démocratique, parce que c'est elle qui est l'institution ultime qui en forme les dirigeants. Elle a été créée par la société pour servir la société: une société démocratique qui prône des droits légaux, la liberté d'ester en justice pour défendre ses droits. En refusant d'admettre qu'un étudiant ait recours à des procédures légales pour faire valoir ses droits, l'Université Laval a trahi sa finalité et sa raison d'être et elle a de plus trahi la conviction des étudiants qui se sont adressés à elle.

Gaëtan Chouin,
Étudiant à l'univ. Laval,
524, Notre-Dame,
Champlain, P.Q.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Rédacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

document

Le manifeste de la troisième force

Ce manifeste du "Comité des neuf" a été lancé en fin de semaine à Sherbrooke. On veut présenter ainsi une philosophie qui soit propre et différente des partis Libéral et Québécois. Voici des extraits de ce document recoupant les moyens et les objectifs de cette "hypothétique troisième force".

1—REAFFIRMER LE CONTRAT SOCIAL:

— Les principes de base de la société, qui sont le respect des droits de l'individu et l'exercice de ses devoirs et obligations, doivent servir à lui redonner, ainsi qu'aux groupes et à l'Etat, leur véritable fonction et ce, à tous les niveaux de notre société, notamment à celui de l'administration de la chose publique.

— Du respect de ces droits et de l'exercice de ces devoirs découleront:

2—UN GOUVERNEMENT QUEBÉCOIS RESPONSABLE qui:

— Sera entièrement voué aux intérêts supérieurs du Québec;

— Imposera le respect de ses droits, prérogatives et caractéristiques particulières en tout temps et en toute circonstance;

— Occupera, de droit et de fait, toutes les juridictions nécessaires à l'épanouissement du Québec, et à la sauvegarde du patrimoine et ce d'une façon pleine et entière;

— Assurera par là la sécurité et la prospérité des Québécois, dans la liberté et la dignité;

— Restaurera la confiance des Québécois envers leurs représentants et leurs institutions en instaurant un code d'éthique sévère à l'intention des détenteurs des charges publiques et para-publiques

— Fournira aux Québécois les services essentiels qu'ils en attendent, dans la stricte observance du rôle de suppléance de l'Etat;

— Se présentera devant l'électorat à date fixe;

3—DES INSTITUTIONS PUBLIQUES AU SERVICE DES INDIVIDUS qui:

— Favoriseront l'expression de la démocratie;

— Restaureront l'efficacité et la dignité des fonctions parlementaires, législatives, exécutives et administratives;

— Assureront une finance saine et efficace;

— Permettront un accès facile aux services publics essentiels;

4—UNE ADMINISTRATION — HONNÊTE ET EFFICACE qui:

— Sera entièrement assujettie au contrôle régulier des législateurs qui pourront, en tout temps, vérifier la qualité de l'administration et des services offerts, exiger d'adapter ces services aux nouvelles circonstances et aux nouveaux besoins des administrés, en s'assurant que les désirs de la population et des législateurs ne sont pas dominés par une technocratie encombrante;

— Agira sous les principes de la décentralisation, de la reconnaissance des différences locales et régionales et du respect des droits individuels;

— Instaurera un système de consultation permanent avec les individus et organismes représentatifs;

— Gèrera sagement les fonds publics qui sont des prélèvements sur le travail et l'épargne des citoyens;

— Sera soumise à des règles de choix, de fonctionnement et de rémunération telles, que le service de l'individu, et après lui de la famille, des groupes et de la société, redeviendra la seule justification de son existence et l'unique moteur de son action.

5—DES MESURES SOCIALES HUMAINES qui:

— Reconnaitront que chaque citoyen, indépendamment de sa situation, est actionnaire de la patrie, et a droit à sa part du patrimoine: richesses et civilisation;

— Garantiront le caractère individuel de la personne et respecteront sa liberté et son intégrité;

— Rétabliront les justes obligations du citoyen vis-à-vis la collectivité.

6—L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE qui:

— Sera encouragé pour tous les individus;

— Exigera l'exploration de toutes les possibilités d'accès des travailleurs au capital;

— Canaliser les épargnes québécoises au Québec.

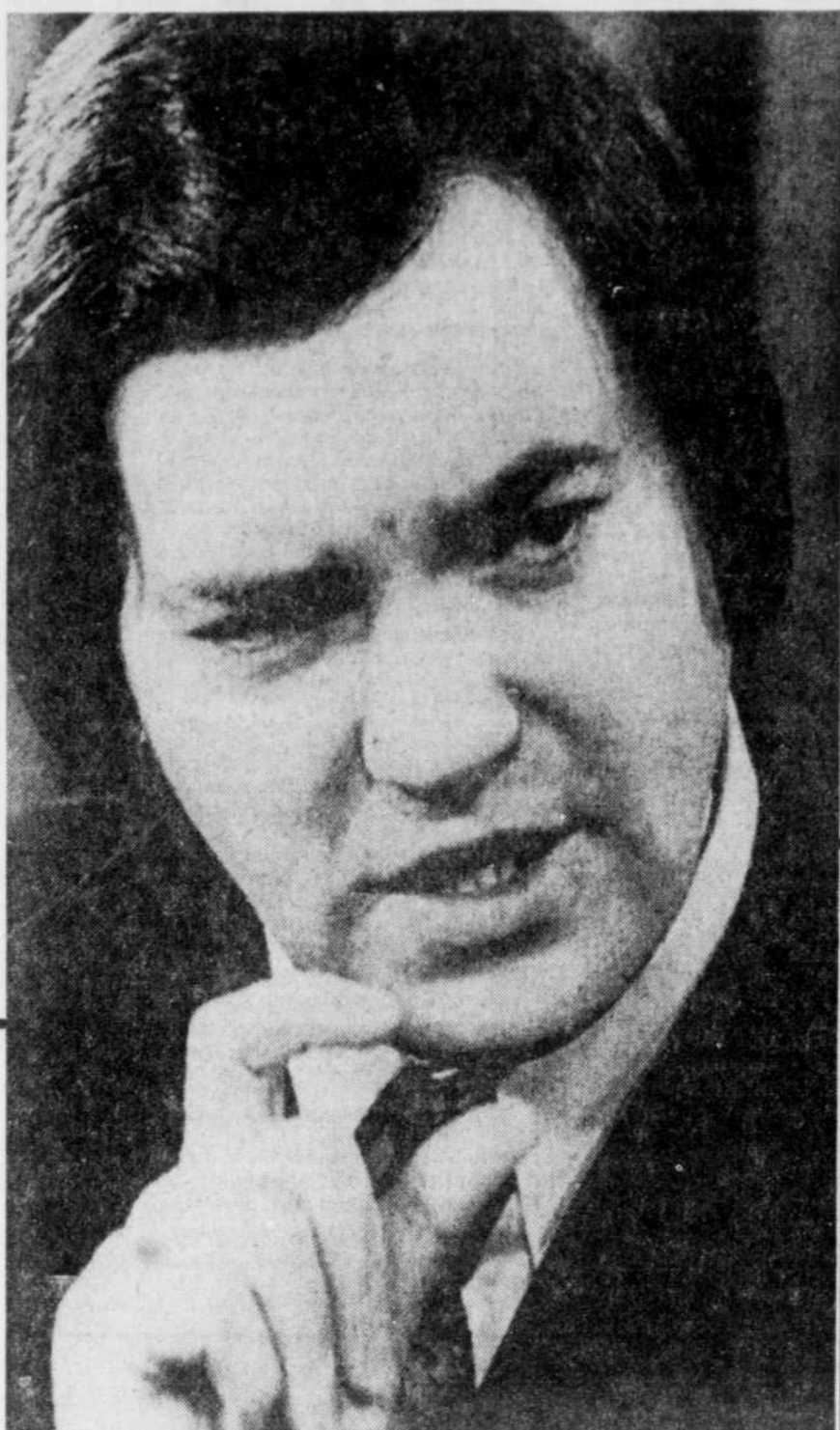
7—UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DANS LE RESPECT ET AU PROFIT DES QUÉBÉCOIS qui:

— Exigera, des exploitants des ressources naturelles, des droits et royautés appropriés;

— Assurera des conditions de travail respectueuses de la santé et de la dignité des travailleurs;

— Revalorisera les professions de base et stimulera le développement pratique des ressources agricoles et para-agricoles;

— Favorisera la recherche, la découverte et l'application de tous les moyens pratiques pour stimuler l'établissement d'entreprises typiquement québécoises en leur faisant bénéficier plus particulièrement du patrimoine québécois.



André Ouellet, ministre de la Consommation

La loi sur la concurrence (1)

Le projet de loi sur la concurrence, adopté en troisième lecture par les Communes, la semaine dernière, a décidément fait déplacer beaucoup de présidents-directeurs-général des grandes compagnies. Ce qui a beaucoup ému les députés libéraux. Fay La Rivière explique, dans une série de trois articles subséquents, pourquoi et comment le monde de la finance est venu plaider sa cause.

par Fay La Rivière



Clarence Campbell, président de la Ligue nationale de hockey

Peter Gordon, président de la Steel Company

Quand les p.d.g. décident de courtiser les Communes

Les Communes adoptaient en troisième lecture, la semaine dernière, le projet de loi sur la concurrence dont les néo-démocrates ont dit qu'il était criblé d'échappatoires. Des échappatoires si grandes qu'on pourrait y faire passer un éléphant.

Pourtant, il doit y avoir du fromage autour des trous de cette législation-gruyère, puisqu'elle a dérangé, entre bien d'autres puissants, The Steel Co Ltd, Noranda Mines Ltd, aussi bien que la Ligue nationale de hockey.

Comme chacun sait, les Peter Gordon, Alfred Powis et Clarence Campbell, présidents de leurs organisations respectives, ne sont pas hommes à se laisser émoouvoir par un projet de loi qui se contenterait de réglementer la couleur des pissenlits...

Or, ils sont venus à Ottawa, en personne, eux, et bien d'autres, plaider leur cause, ou plutôt, comme on dit, "exprimer leurs inquiétudes", accompagnés des meilleurs avocats du pays.

Un vrai bottin mondain des sociétés, constatait la semaine dernière aux Communes, le député néo-démocrate John Rodriguez, parlant de la liste des compagnies venues devant le Comité des Finances, du Commerce et des questions économiques ou ayant soumis des mémoires.

Le projet de loi traîne depuis cinq ans, victime des pressions exercées aux Communes et en-dehors.

M. Rodriguez expliquait aux Communes, comment, selon lui, se sont déroulées les séances du Comité chargé d'entendre et d'étudier les points de vue des individus et des groupes concernés par le projet de loi.

"Les consommateurs, a dit le député néo-démocrate, n'ont pas le même poids que les grandes sociétés lorsqu'ils viennent témoigner devant le comité. Les grandes sociétés ont

paradé devant le comité avec leurs avocats poseurs et leurs rapports proprement reliés. Certains d'entre eux nous ont même invités à déjeuner et nous avons écouté leurs arguments".

Deux poids, deux mesures

"Le seul petit groupe à venir témoigner devant le comité, poursuit M. Rodriguez, a été traité avec mépris. Il s'appelait Action Bell Canada. Ses représentants n'étaient pas en tenue de ville, ne portaient pas de cravate ou n'avaient pas d'avocats poseurs, mais ils étaient des consommateurs préoccupés par ce bill, et ils se sont présentés devant le comité".

La lecture des compte-rendus des nombreuses séances de ce comité montre, sans aucun doute possible, que les dirigeants des puissants groupes économiques ont été accueillis avec admiration par les députés du comité, ceux des groupes de la petite et moyenne entreprise, avec charité et camaraderie, selon les cas, et pour Action Bell Canada, et bien, la séance s'est déroulée d'une façon bien particulière.

En ce qui concerne les gros hommes d'affaires, le député libéral ontarien, A.G. Martin, ne disait-il pas lui-même, en effet, qu'il était "impressionné par des témoins aussi distingués" et qu'il lui semblait qu'il "fallait certainement tenir compte du fait que les présidents de deux très grandes compagnies canadiennes aient jugé que leur comparution devant le comité était assez importante pour qu'ils abandonnent un moment leurs lourdes responsabilités" pour venir à Ottawa et discuter de leurs problèmes au sujet du projet de loi sur la concurrence.

Les compagnies qui comparaissent devant le comité, ce soir-là, étaient: The Steel Co of Canada, Noranda Mines Ltd, toutes deux repré-

sentées par leurs présidents en personne, ainsi que Abitibi Paper Co Ltd, The Algoma Steel Corp. Ltd, Canada Packers Ltd, Cominco Ltd, John Labatt Ltd, McMillan Bloedel Ltd, Molson Companies Ltd, More Co Ltd, The Power Corp. of Canada Ltd, Simpsons Ltd ainsi que T. Eaton Co.

Le ministre Ouellet a donné satisfaction à un, au moins, des griefs exprimés par ces compagnies, ainsi que par d'autres, en ce qui concerne la responsabilité en matière de publicité trompeuse, ce que nous verrons dans un article subséquent.

Depuis 1971

L'actuel projet de loi sur la concurrence tire son origine d'un projet de 1971, beaucoup plus vaste, très contesté à l'époque; il fut tout simplement retiré et mis au rancart.

Ce premier essai législatif était basé sur les résultats d'une étude sur la concurrence au Canada, menée par le Conseil économique du Canada entre 1966 et 1969, à la demande du gouvernement fédéral. Les problèmes qu'on essaie maintenant de régler sont donc vieux d'au moins 15 ans.

Des milliers d'heures de débats aux Communes et d'audiences en Comité parlementaire, sans parler des entretiens privés entre les représentants du monde des affaires et du gouvernement, ont été consacrés à l'examen de ce projet de loi qui, soulignons-le, n'est pas au bout de sa route encore.

Il lui faut, en effet, maintenant passer avec succès l'examen des Sénateurs qui, fait sans précédent, se sont penchés sur les dispositions de ce bill, avant même que les Communes ne décident enfin à les leur soumettre.

Ils ont, eux aussi, exprimé des réserves sur des points importants.

Cynique, John Rodriguez note "qu'il ignore qui, au Sénat, n'a pas quelque intérêt personnel dans les sociétés", sous-entendant ainsi que l'opposition des Sénateurs au projet de loi pourrait venir de conflits d'intérêts.

Après l'étape du Sénat, viendra la sanction royale (une formalité), puis la proclamation.

La proclamation met définitivement en vigueur les dispositions d'une loi votée. Certaines lois n'ont jamais été proclamées...

Une loi qui a des dents?

Qu'y a-t-il donc, dans ce projet de loi, pour provoquer tant d'émotions et de délais?

Quelles idées nouvelles, en faveur des consommateurs, ont été abandonnées au cours de la longue route de cinq ans de discussions et d'opposition?

Le projet de loi traite de pratiques commerciales douteuses comme la publicité trompeuse, le double étiquetage, les complots de sociétés étrangères, les ventes liées, l'exclusivité, les ventes pyramidales, la vente en consignation, le maintien du prix de revente.

Pour la première fois, les services comme les professions libérales (avocats, comptables, etc...) ainsi que les sports professionnels sont soumis aux provisions de la loi anti-coalition.

Le projet de loi permet aux personnes lésées de recouvrer des dommages et intérêts devant des cours civiles pour des infractions criminelles qui les a lésées, une idée toute nouvelle qui risque de coûter plus cher aux compagnies délinquantes que les amendes versées par le passé au gouvernement.

LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

tarifs d'abonnements

LIVRAISON À DOMICILE, DU LUNDI AU SAMEDI \$1.00 PAR SEMAINE. SEPTIÈMES ET PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX À L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE:

Par porteur, lundi au samedi.
Septièmes et Port Cartier (par porteur)
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada
Pays étrangers

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Septièmes et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$62.50
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Pays étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

RÉDACTION

647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ

ANNONCES CLASSÉES	647-3311
CARRIÈRES ET PROFESSIONS	647-3266
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS	647-3435
PUBLICITÉ GÉNÉRALE	647-3536

AUTRES SERVICES

ACHATS	647-3241
CRÉDITS ET RECOURS	647-3236
PERSONNEL	647-3219
PROMOTION	647-3342



Jean-Claude Parrot, principal négociateur du syndicat des postiers.

L'ultimatum du ministre des Postes a tué tout espoir d'éviter un conflit

par Georges ANGERS
du bureau du Soleil

OTTAWA — Le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a lui-même tué tout espoir d'éviter un nouveau conflit majeur dans les Postes canadiennes en servant, dimanche après-midi, un ultimatum inacceptable aux négociateurs syndicaux.

C'est ce qu'ont expliqué, hier, le président du Syndicat des postiers du Canada, M. Joe Davidson, et le négociateur en chef du syndicat, M. Jean-Claude Parrot.

Cet ultimatum que M. Mackasey est personnellement allé servir à la table des négociations, dimanche, est en effet apparu inacceptable au syndicat puisqu'il laissait sans solution aucune les problèmes fondamentaux qui perturbent les Postes canadiennes depuis plus de 10 ans. L'ultimatum qu'a soudainement servi M. Mackasey ne portait en effet que sur la question salariale, qui, de toute évidence, ne constitue pas la principale question dans le conflit actuel aux Postes.

Dès l'instant où a été servi cet ultimatum, les négociations en cours depuis vendredi matin ont cessé de progresser. Les négociateurs patronaux ont dès lors refusé de parapher non seulement les clauses du rapport Moisan que les négociateurs syndicaux étaient prêts à accepter, mais même leurs propres contre-propositions que le syndicat avait décidé d'accepter.

Et pourtant, au cours des négociations de vendredi et de samedi, les deux parties avaient paraphé 128 clauses, portant ainsi le total des clauses sur lesquelles un accord était intervenu à 173. Il y avait donc toutes les raisons de croire qu'on se dirigeait vers un règlement, d'autant plus qu'une des clauses les plus importantes, soit les changements technologiques,

avait fait l'objet d'un accord entre les parties.

Il s'est donc produit, au cours de la fin de semaine, un changement radical dans la position de la partie patronale, en l'occurrence le gouvernement fédéral, changement que confirme d'ailleurs une conversation téléphonique entre le porte-parole syndical et le porte-parole patronal, lundi soir.

En effet, après que les négociateurs des deux parties eurent convenu, en fin d'après-midi, lundi, qu'ils se rencontreraient à nouveau hier matin, à 21h45 lundi soir, le porte-parole patronal téléphonait au porte-parole syndical pour lui intimier d'accepter dans les 15 minutes l'ultimatum de M. Mackasey à défaut de quoi les négociations étaient rompues.

Un tel ultimatum servi dans de telles conditions apparaît par ailleurs incompréhensible car les négociations progressaient à un rythme satisfaisant, samedi.

Le comportement de M. Mackasey, en fin de semaine dernière, est également incompréhensible. Pourquoi, en effet, M. Mackasey a-t-il lui-même brisé la consigne du silence que les deux parties avaient convenu d'observer au cours de la fin de semaine pour ne pas mettre en péril les négociations en cours, en convoquant plusieurs conférences de presse au cours du week-end à Ottawa?

Or, hier, M. Mackasey n'était pas à Ottawa pour répondre aux questions des députés et des journalistes: il était à Windsor, en Ontario.

On se perd donc en explications quant aux événements qui sont survenus au cours de la fin de semaine dernière et qui ont transformé un règlement possible en grève générale.

La seule explication que l'on semble vouloir retenir, à Ottawa, c'est que

le gouvernement veut se placer en position de prendre le syndicat, ou ses membres les plus militants, en situation d'illégalité.

Or le meilleur moyen dont il dispose pour réaliser cela est d'ordonner le retour au travail des postiers par une loi spéciale en prétextant les pressions du public canadien pour une reprise du service postal.

M. Mitchell Sharp n'a d'ailleurs pas écarté, hier, une intervention législative du gouvernement pour mettre fin à cette grève, mais pas pour l'instant, a-t-il tenu à préciser.

Advenant une telle loi, les postiers se placeraient dans une situation d'illégalité dès l'instant où ils refuseraient d'obéir à la loi. Et même s'ils y obéissaient, la tension ne pourrait manquer d'être grande aux Postes puisque aucun des véritables problèmes dans ce service gouvernemental n'aurait été

régulé: de là à poser des actions illégales, il n'y aurait qu'un pas, que les postiers ont à maintes reprises franchi dans le passé.

Légalement en grève, le gouvernement peut difficilement réaliser "le ménage" qu'il tente de faire depuis longtemps aux Postes, c'est-à-dire détruire le militantisme du syndicat des postiers. La situation changera tout au tout dans la mesure où l'on se trouverait en situation d'illégalité; le gouvernement aurait alors toutes les justifications possibles pour intervenir.

La question qui surgit alors inévitablement est de savoir pourquoi toute cette mise en scène pour provoquer les postiers à poser des gestes illégaux.

A cela, les dirigeants du Syndicat des postiers du Canada répondent que

leur syndicat est le plus militant dans la fonction publique fédérale et ce militantisme, avec son effet d'entraînement dans d'autres syndicats, perturbe le climat parterraliste dans lequel naissent les relations de travail chez les fonctionnaires fédéraux.

Une autre explication, complémentaire d'ailleurs, veut que le militantisme des postiers menace le réseau de favoritisme aux niveaux de l'embauche et de la fourniture des services qui existe depuis toujours au ministère des Postes.

Quoi qu'il en soit, la lutte amorcée à minuit lundi soir par le débrayage des postiers canadiens risque d'être la plus longue et la plus dure que l'on ait connue jusqu'à maintenant dans la fonction publique fédérale.

Deux géants s'affrontent:

1) D'un côté, le gouvernement fédéral qui semble déterminer à faire le ménage qu'il veut faire depuis quelque temps aux Postes. Pour ce faire, il a d'ailleurs fait appel à un spécialiste des conflits ouvriers, Bryce Mackasey. Celui-ci, on s'en souviendra, avait été ministre fédéral du Travail de 1968 à 1972 et il s'était acquis à ce titre une bonne réputation auprès des syndicats canadiens. Après les élections de 1972, M. Mackasey se voyait évincé du Cabinet par M. Trudeau et redevenait simple député. Le premier ministre a cependant rappelé M. Mackasey au Cabinet le 8 août 1974, à titre de ministre des Postes. Le contrat collectif de travail des postiers s'est terminé le 8 octobre 1974.

2) De l'autre côté de la barrière, 22.000 postiers regroupés dans le syndicat le plus militant de la fonction publique fédérale et qui sait être en train de livrer le combat de son existence.

D'autres explosions... (Suite de la première page)

meuble adjacent à l'usine d'où 254 travailleurs ont dû être évacués.

Les explosions qui se sont produites dans le département d'assemblage des fusibles ont de plus été assez importantes pour provoquer l'évacuation des 650 travailleurs d'une autre usine de la CIL située non loin de la première.

Les pompiers, appelés sur les lieux, ont dû attendre quelque temps avant de s'attaquer aux flammes.

Les 650 travailleurs de l'usine de CIL à Brownsburg usine située non loin de la première, ont été évacués également hier.

Hier, à l'enquête du coroner concernant l'accident qui a fait huit morts le 1er octobre dernier à l'usine-filiale de la CIL de MacMastersville, près de Beloeil, neuf personnes ont témoigné avant enquête, trois d'entre elles ayant échappé de peu à la mort. Travaillant dans l'entrepôt qui a explosé, ces derniers ne l'ont quitté que quelques secondes avant la déflagration.

Gilles Lerouze, un superviseur de 26 ans, a déclaré que presque le double de la quantité quotidienne usuelle d'un nouvel explosif avait été préparé et emballé au cours de la séquence de travail de 15h à 23h, la veille du drame qui s'est produit à 19h45.

Quant à Denis Thibeault, 29 ans, qui en était à sa troisième journée à l'emploi de la compagnie, ce jour tragique, il a dit que son contremaître n'avait jamais discuté avec lui des mesures de sécurité et qu'il ne lui avait pas donné le livret de sécurité de la CIL.

A ce sujet, M. Lerouze a déclaré que les travailleurs étaient instruits des mesures de sécurité au cours de rencontres du personnel,

ajoutant que le contrôle de la qualité, la sécurité et la productivité avaient été l'objet de deux rencontres avec les membres du personnel travaillant aux nouveaux explosifs, avant le drame.

Personne n'a pu donner d'explication hier quant à la cause de cette catastrophe, disant que rien ne leur

semblé anormal quand ils ont quitté les lieux quelques secondes auparavant.

On croyait que l'explosif en question, appelé éthylène glycol mono nitrate, une gelée à base d'eau, était plus sécuritaire que les explosifs à base de nitroglycérine.

meuble adjacent à l'usine d'où 254 travailleurs ont dû être évacués.

Les explosions qui se sont produites dans le département d'assemblage des fusibles ont de plus été assez importantes pour provoquer l'évacuation des 650 travailleurs d'une autre usine de la CIL située non loin de la première.

Les pompiers, appelés sur les lieux, ont dû attendre quelque temps avant de s'attaquer aux flammes.

Les producteurs de... (Suite de la première page)

de l'Agriculture pour réclamer un ajustement des prix au coût de production sous forme de subventions pour toute la durée de la présente année.

Suite à cette demande, à l'UPA tout comme à la Fédération, l'on se disait confiant que le délai du 23 octobre convenu entre les deux parties pour déterminer conjointement les coûts de production pour chaque catégorie de bovins devrait favoriser la mise en place d'une politique gouvernementale.



JOUR OMEGA

Représentant spécialisé Omega
présent à notre magasin, jeudi le 23 octobre.

AGRANDISSEUR OMEGA B66 <small>Objectif inclus</small>	259⁹⁵
AGRANDISSEUR OMEGA B66 XL <small>Objectif inclus</small>	277⁹⁵
OBJECTIF TAMRON 28 mm F2.8 <small>S'adapte à peu près à toutes les caméras 35 mm reflex.</small>	113⁸⁸
OBJECTIF TAMRON 135 mm F2.8 <small>S'adapte à peu près à toutes les caméras 35 mm reflex.</small>	97⁸⁸

DES CENTAINES D'AUTRES SPECIAUX DURANT LA QUINZAINE DE LA PHOTO.

STUDIO GOSSELIN

10 ave begin, centre-ville levis tel: 837-8868

Conditionnement d'automne...

CHEZ VICTANNY



SPECIAL DE PRESENTATION

\$5

1 MOIS



PROGRAMME MISE EN FORME D'AUTOMNE DISPONIBLE MAINTENANT POUR UNE PERIODE LIMITEE!

Découvrez le monde merveilleux de la détente et mise en forme... chez Vic Tanny

Les activités estivales sont maintenant terminées. C'est donc le temps de planifier la saison automne-hiver et de penser à votre nouvelle garde-robe. Quelle que soit la mode... féminine ou masculine... ce qui compte réellement, c'est le style de vêtements que vous désirez porter. Pour seulement \$5 vous pouvez bénéficier d'un mois complet de mise en forme d'automne chez Vic Tanny. Ce club de santé/mise en forme vous aidera à retrouver votre silhouette pour la saison automnale.

Profitez de tous les services d'un club Vic Tanny pendant tout un mois comme si vous étiez un membre régulier! Les instructeurs vous donneront un programme de conditionnement personnel pour vous aider à perdre les pouces et les livres en trop! Lancez-vous le défi de perdre de 2 à 5 pouces à la taille, aux hanches, aux jambes et aux cuisses et de 5 à 12 livres en utilisant les appareils spéciaux d'exercice ainsi que le guide nutritif personnel. Après avoir fait vos exercices d'amaigrissement et de conditionnement, vous pourrez vous servir des bains chauds tourbillonnants, les saunas, bains de vapeur et ensuite aller vous détendre dans les piscines tropicales; la salle à rayons ultraviolets California vous aidera à retrouver une vitalité et une souplesse qui ne passeront certes pas inaperçues pendant l'automne et l'hiver! N'oubliez pas que Vic Tanny est là pour vous aider à retrouver votre forme physique et un état de santé exceptionnel!

PROFITEZ DES AVANTAGES OFFERTS PAR LE CLUB SANTE/MISE EN FORME LE PLUS MODERNE AU CANADA:

- Piscines tropicales
- Bains chauds tourbillonnants
- Sonnaises salles de mise en forme
- Pistes de jogging*
- Exercices d'amaigrissement
- Bains saunas scandinaves
- Bains de vapeur herbes*
- Courts de squash*
- Salles d'inhalation à l'occalypus*
- Salles California à rayons ultraviolets*
- Massages professionnels*
- Examen personnel des capacités physiques*

(* non applicables dans certains centres)



VICTANNY'S
CLUBS SANTE MISE EN FORME

Dites: portez à mon compte!



LIMOILLOU
2965, 1re Avenue
626-6216



STE-FOY
Plaza Laval
2750 ch. Ste-Foy
659-1775

STUDIOS AFFILIES A TRAVERS LE CANADA ET LES E.-U.



Monsieur Québec

par Yves Bernier

Vos chèques vont rentrer

Nous avons notre grève des Postes encore une fois, mais il semble bien que le courrier "essentiel" va quand même vous parvenir assez rapidement. Pour les chèques d'assurance-chômage, de bien-être, pensions de vieillesse, régime de rentes du Québec, etc., surveillez les journaux et écoutez la radio. Le ministère des Travaux publics a déjà tout son système de messagerie d'organisé et il fonctionne à plein rendement entre les régions de la province même quand il n'y a pas de grève des Postes.

"Carnavelles" est mort

Le bulletin du Carnaval de Québec n'est plus. Il sera remplacé par "Mettez vos tuques, c'est parti", qui sera édité par un club "sélect" de quelques "carnavaux au boutte" (citation du dernier Carnavelles). Selon le communiqué, le nouveau bulletin aura des moyens accrus et sera plus complet. Espérons-le, avec un titre aussi long.

Anniversaire marquant

Un assortiment de produits médicamenteux (pour ulcères, trou-

bles du foie, etc.) et trois bouquets de fleurs. Ce sont les cadeaux reçus, hier, par M. Claude Masson, directeur de l'information au SOLEIL, pour le premier anniversaire de son règne dans votre quotidien. Les produits pharmaceutiques veulent sans doute symboliser les différents "états d'âme" dans lesquels se retrouve parfois un journaliste, alors que les fleurs compensent pour celles qu'il ne reçoit pas durant l'année. Ces dons amicaux lui ont été offerts par des collègues sympathiques à ses problèmes.



Premier anniversaire du SOLEIL

La gare du Palais: décidez-vous!

Nous soulignons, la semaine dernière, que le maire Lamontagne et son conseil devaient se brancher quant à l'avenir de la gare du Palais. Après le 30 septembre 1976, cette gare et le terrain sur lequel elle est construite appartiendront à la ville de Québec, selon le protocole d'entente signé entre les compagnies de chemins de fer CN et CP et la ville. De même, les rails conduisant à cette gare seront enlevés. Ce dernier fait est déjà bien connu,

mais à cause, encore une fois, de l'indécision des autorités municipales au sujet de la m... gare, les constructeurs de l'autoroute Dufferin-Montmorency ne peuvent terminer leurs travaux. Monsieur le maire, qu'allez-vous faire avec la gare? Un terminus intermodalité de transport (chemins de fer, autobus locaux et interurbains ou une garderie pour enfants)?

Les coupe-coûts?

A mémoriser: la loi anti-inflationniste ne garantit pas une baisse des prix, ni même cesseront-ils d'augmenter (en fonction du coût de revient des produits: ah! ah!). Le programme a pour but de ralentir le rythme de croissance du coût de la vie. Mais au niveau de l'alimentation, les grossistes et détaillants ne sont pas soumis à cette ligne directrice, ni les agriculteurs. C'est là où généralement ça fait le plus mal aux contribuables que la loi ne s'applique pas.

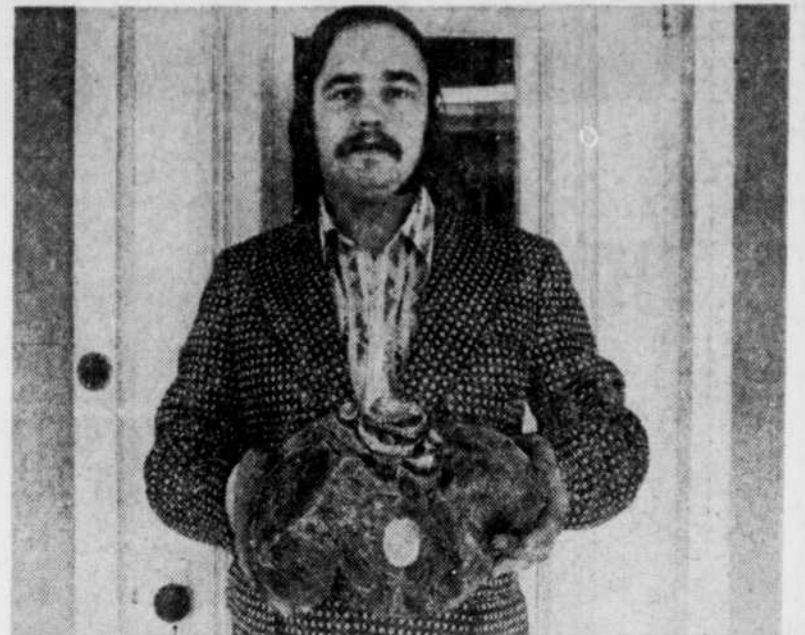
Où placer votre argent!

Le bal des Amis de la Croix-Rouge, le vendredi 31 octobre, au Hilton: \$100 du couple. L'objectif de la campagne de souscription de cette année est de \$280,000. Jusqu'à maintenant, \$200,000 ont été recueillis. Messieurs-dames qui avez "oublié" de faire votre part, habillez-vous pour le bal!

Près de 5,000 jeunes garçons et filles de la région de Québec comptent sur vous pour aider financièrement leur mouvement. Jusqu'au 27 octobre, les scouts et guides passeront dans vos foyers pour vous vendre leur calendrier annuel (\$1). C'est pas cher, et il est bien fait.

Enormité

Un autre légume géant pour ce matin. Cela devient tellement fréquent que nous pourrions croire facilement à une transformation mystérieuse de la terre québécoise. Ce chou de Siam a été ramassé chez M. Gilles Garneau, de Loretteville. Il pèse 11 1/4 livres et a un diamètre de 12 1/2 pouces. Ceci clôt notre exposition de végétaux bizarres pour cette saison. Après tout, ce qui fait l'intérêt d'un phénomène, c'est sa rareté!



Le chou de Siam de Loretteville.

Hôpitaux: injonctions prolongées

par Pierre BOULET

Malgré quelques actions spontanées signalées dans deux établissements, la trêve syndicale semble généralement respectée dans la plupart des grands centres hospitaliers de la région de Québec. Cette trêve doit se poursuivre pendant un temps indéterminé.

Il faut dire que les injonctions émises à la demande des dirigeants de l'hôpital du Saint-Sacrement et de l'Hôtel-Dieu de Lévis ne sont pas étrangères à ce qui semble être un retour à la normale.

En effet, la cour supérieure du Québec a accepté, hier, de prolonger la validité de ces injonctions jusqu'à la date légale de grève dans le secteur hospitalier. Comme la conciliation n'est pas encore demandée, la grève ne pourra être déclenchée avant au moins deux mois.

Aux termes de ces ordres de la cour, les syndicats doivent suspendre tous leurs moyens de pression, ralentissements ou autres, et reprendre l'exécution normale de leurs tâches.

Au Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers

du Québec (SPIQ), qui représente 10,200 infirmiers et infirmières de 135 hôpitaux de la province, on est d'avis que tous les administrateurs hospitaliers ont déjà dans leurs tiroirs, un texte de requête en injonction.

Les directeurs généraux des établissements de la région de Québec ont d'ailleurs confirmé cette appréhension. La plupart d'entre eux nous ont révélé, hier, qu'ils se tenaient prêts à toute éventualité.

Quoi qu'il en soit, la situation actuelle ne semble pas nécessiter la requête d'autres injonctions par la partie patronale. A peu près partout, on signale que tout est revenu à la normale.

Deux ombres au tableau: les infirmières de la Clinique Roy-Rousseau se sont toutes déclarées malades, hier matin. Elles sont une quarantaine. D'autre part, les infirmières de l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance se sont présentées au travail en civil.

A la demande des représentants du SPIQ, il semble que tout se soit arrangé par la suite. A Roy-Rousseau, le directeur du personnel a déclaré que quelques infirmières

res sont revenues au travail, dès le début de l'après-midi. Entre-temps, les services essentiels étaient assurés par les cadres.

Selon Mme Germaine Gendron, coordonnatrice au SPIQ, "des personnes inconscientes auraient intérêt à semer la confusion chez les syndiqués". C'est en effet à la suite de téléphones venant supposément du quartier général du syndicat que les infirmières de Roy-Rousseau se sont portées malades. C'est aussi à la suite d'un de ces appels que le personnel infirmier de Notre-Dame-de-l'Espérance s'est présenté au travail sans uniforme.

Ces faits semblent accréditer la thèse selon laquelle le fossé est de plus en plus large entre les dirigeants du SPIQ, qui préconisent la modération, et la base syndiquée, écoeuvée d'attendre.

Même si le dépôt des offres salariales du gouvernement a été reporté à plus tard, les dirigeants du SPIQ lancent des appels à l'ordre, afin de créer un climat plus serein à la table de négociations.

Une autre séance est prévue, aujourd'hui. A cette oc-

casion, le gouvernement doit déposer des contre-propositions sur une série de clauses normatives.

Voici, enfin, la situation telle qu'elle nous a été décrite, dans quelques hôpitaux de la région:

ENFANT-JESUS: tout est revenu à la normale, hier.

SAINT-SACREMENT: retour à la normale, à la suite de l'émission d'une injonction. Aucun moyen de pression à signaler.

L'AVAIL: tout semblait normal, hier, après quelques ralentissements signalés, avant-hier.

CRUL: les infirmières refusent de donner certains ser-

vices qui ne sont pas inscrits dans leurs définitions de tâches. On signale qu'il n'est cependant pas question de recourir à l'injonction. Tout va bien, et le niveau des admissions est à la hausse.

HOTEL-DIEU DE LEVIS: la situation est revenue à la normale, à la suite de l'émission d'une injonction.

HOTEL-DIEU DE QUEBEC: on qualifie la situation de normale. On a repris le rythme habituel aux salles d'opérations. Seul le niveau des admissions est plus bas que d'habitude.

SANIT-FRANCOIS-D'ASSISE: la situation est revenue à la normale dans tous les services.

C. LECLERC & FILS
BOUCHERIE - EPICERIE - FRUITS ET LEGUMES
862 est, rue Saint-Joseph - 522-2705
A l'entrée est du MAIL ST-ROCH (coin St-Dominique)
ATTENTION SPECIALE RESTAURATEURS PRIX DU GROS

<p>STEAK DE RONDE Tranche complète Boeuf de l'Ouest \$1.59</p> <p>HAUT DE COTE et PALETTE Boeuf de l'Ouest lb .59</p> <p>STEAK HACHE Toute les heures 3 lb \$1.19</p> <p>BOEUF FRAIS HACHE Boeuf de l'Ouest frais 3 lb \$1.49</p> <p>ROSSIF SURLONGE Boeuf de l'Ouest frais lb \$1.69</p> <p>STEAK HAUT DE RONDE ET TALON congelés de 8 à 10 lb \$1.29</p> <p>RIB STEAK T-BONE STEAK lb \$1.59</p> <p>DEVANT DE VEAU lb .55</p> <p>EPAULE DE VEAU lb .89</p> <p>CHOP VEAU LB \$1.29</p>	<p>DE L'OUEST, PREPARE POUR CONGELATEUR lb .89</p> <p>CLUB STEAK Frais Boeuf de l'Ouest lb \$1.99</p> <p>ROTI de LARD EPAULE 6 à 8 lb \$1.09</p> <p>LARD SALE GRAS lb .49</p> <p>TRAYERS de COTE de BOEUF et BAS de COTE lb .29</p> <p>BACON sans couenne LARD SALE ENTR. lb \$1.79</p> <p>CRETONS FRAIS DE CHEZ NOUS 2 bols pour \$1.39</p> <p>TETE FROMAGEE 2 bols \$1.99</p> <p>SAUCISSES FRAICHES ou FUMÉES 3 lb pour \$1.49</p> <p>OEUF PEE WEE 3 douz. \$1.49</p>	<p>COTE CROISEE Boeuf de l'Ouest lb .99</p> <p>HAUT DE COTE DESOSSE Boeuf de l'Ouest lb .99</p> <p>JAMBON PICNIC 6 lb et plus lb \$1.09</p> <p>BALONEY (Bologne) COMPLET lb .49</p> <p>JEUNE DINDE (congelée) Canada Cat. Utilité 5 à 26 lb lb .85</p> <p>CUISSES DE POULET Congelées - 10 lb et plus lb .99</p> <p>POULETS CAT. UTILITE CANADA Frais et congelés, 5 à 7 lb .99</p>
---	---	--

STATIONNEMENT GRATUIT CHEZ ASSH

Canardière Textile Ent. (GALERIES CANARDIERE)

FERME SES PORTES

TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN EST RÉDUITE

<p>Crêpe 100% POLYESTER 45" de large, assortiment de couleurs. Valeur \$4.98 RÉDUIT \$1.98</p>	<p>Velours MARTIN 40" de large, assortiment de couleurs. Valeur \$5.98 VENTE \$3.98</p>
<p>Satin à DOUBLURE 54" de large, assortiment de couleurs. Rég. \$1.98 SEULEMENT .98</p>	<p>Tissus à DRAPERIES 45" de large, assortiment de motifs. Valeurs \$2.98 \$3.98 VENTE .99</p>

Plusieurs autres spéciaux non énumérés.

CARTE MASTER CHARGE

Canardière Textile Ent. (GALERIES CANARDIERE)
TEL: 661-3142

LA BOTTE COSAQUE "HABILLEE" \$125.00

LA BOTTE COSAQUE "SPORT" \$110.00

J-paul Fortin
914 ST-JEAN PLACE LAURIER
STATIONNEMENT GRATUIT PARC-AUTOS D'YOUVILLE

EN EXCLUSIVITE, UN STYLE ET UNE ELEGANCE AUX DETAILS SOIGNEUSEMENT ETUDIES.

CHARGEX

CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS. — CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS. — CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS.



provibec

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 25 OCTOBRE 1975.

Chez Provibec on s'occupe de vous

METS ITALIENS EN VEDETTE



le grand manitou

Un dictionnaire encyclopédique à la grandeur du Québec!

Tous les sujets internationaux
Des milliers de photos couleur
Des tribunaux, des schémas, des graphiques
32 hors-texte canadiens
Une préface de Fernand Seguin
Une équipe de choix — les plus grands spécialistes internationaux



OFFRE SPECIALE D'INTRODUCTION
.99¢
LE VOLUME N°1
LES VOLUMES DE 2 à 15
DISPONIBLES A \$2.99 CHACUN

Le meilleur bonjour, tous les matins!

Le meilleur bonjour, tous les matins!

Le meilleur bonjour, tous les matins!

Le meilleur bonjour, tous les matins!

THE SALADA ORANGE PEKOE
BOITE 60 SACHETS
1 19

CEREALE SPECIAL K DE KELLOGG
BOITE 15 ONCES
1 15

CEREALE RICE KRISPIES DE KELLOGG
BOITE 17 ONCES
.99

MARMELADE GOOD MORNING 3 FRUITS
JARRE 24 OZ
1 21

Viandes de Qualité

LONGE DE PORC MAIGRE ET FRAICHE

PARTIE DES COTES **1 33**
LA LIVRE

PARTIE DU FILET **1 43**
LA LIVRE

JAMBON MIDGET SODOR LA **1 78**
MAIGRE DESOSSE PESANT 2 1/2 A 4 LB LB

BOUDIN LA **.67**
BILOPAGE LIVRE

CRETONS BILOPAGE FORMAT **.99**
POUR LA COLLATION 10 ONCES

COTELETTES DE PORC MAIGRE, BIEN TRIMEES LA LIVRE

1 59

TETE FROMAGEE FORMAT **.89**
PROVIGO 10 ONCES

EGG ROLLS BOITE **1 69**
BILOPAGE DE 12

TRUITE DE MER LA **1 69**
LIVRE



Les conseils pratiques de Soeur Berthe SERIE NO 26

Voici des suggestions pour l'emploi de quelques fines herbes:
CIBOULETTES: excellente pour les omelettes, les salades vertes et la soupe aux pois.
LAURIER: employez en petite quantité dans les consommés, les bouillons, les pains de viande et les pâtes de foie, le court bouillon de poissons.
MARJOLAINE: employez en petite quantité dans les plats de bœuf, bœuf braisé, pot-au-feu, steak suisse, assaisonnement de la force.
MENTHES: accompagnement de l'agneau, des pois verts frais, des betteraves. A l'état frais, parfume les salades aux fruits, les desserts et breuvages glacés.
SARRIETTE: employez dans la préparation de poisson, de farces et de viande. Ajoutez à la panure servant à envelopper le poulet, le veau et le poisson à la frise.
THYM: excellent dans les farces pour viandes et volailles.
S.V.P. veuillez adresser toute correspondance:
Les conseils pratiques de Soeur Berthe
Case postale 130 Succursale Bourassa
Montréal, Qué., Canada H2C 3E9

provibec

Fruits et Légumes

BANANES DOLE GROS FRUITS MURIES JUSTE A POINT PRODUIT IMPORTE

LA LIVRE **.18**

NAVETS CANADA NO 1 CELLO 5 LB **.49**

CHOUX BRUXELLES CANADA NO 1 CELLO 8 ONCES **.59**

OIGNONS JAUNES CANADA NO 1

CELLO 5 LIVRES **.59**

RADIS IMPORTES ETATS-UNIS 2 CELLOS 6 OZ **.29**

CHOUX VERTS PRODUIT DU QUEBEC CANADA NO 1 LA LIVRE **.12**

BREUVAGE:

BREUVAGE AUX RAISINS BOITE **.49**
WELCHADE 32 ONCES

GRUAU OGILVIE BOITE DE 44 OZ **.89**
INSTANTANE OU RAPIDE OU 3 LIVRES

LIQUEUR COKE 6/ BOIT. **6/1 79**
PLUS DEPOT 26 ONCES

CHOCOLAT ROWNTREE 20 BARRES **1 69**
ASSORTIS, AERO OU COFFEE CRISP POUR

CRISTAUX TANG 4 ENV. **1 19**
A SAVEUR D'ORANGE 3 1/2 OZ

CAFE INSTANTANE BOCAL **2 79**
CHASE & SAMBORN 10 OZ

LAIT INSTANTANE BOITE **2 23**
CARNATION 3 LIVRES

CEREALES ET FROMAGE:

FROMAGE KRAFT CANADIEN CELLO **2 75**
TRANCHE INDIVIDUELLE 2 LIVRES

SOUPE

SOUPE LIPTON FORMAT **.39**
POULET ET NOUILLES 2 ENV.

SOUPE LIPTON FORMAT **.58**
TOMATES ET LEGUMES 2 ENV.

LEGUMES EN CONSERVE:

CAROTTES ENTIERES BOITE **.39**
IDEAL 15 ONCES

FEVES COUPEES PROVIGO BOITE **.29**
JAUNES OU VERTES 14 ONCES

MAIS EN CREME YORK BOITE **.49**
FANTAISIE 15 ONCES

SAUCE ET DINER:

PIZZA DE LUXE CONGEELEE FORMAT **2 19**
McCAIN 22 ONCES

BOUDIN GAZA FORMAT **.59**
19 ONCES

JAMBON CUIT BURNS BOITE **2 89**
FESSE 1 LIVRE

PARIS PATE BOITE **.29**
ASSORTIS 3 ONCES

PATES ALIMENTAIRES PROVIGO CELLO **.36**
MACARONI COUPE, SPAGHETTI 1 LB

RAGOUT AU BOEUF BOITE **.87**
BURNS 24 ONCES

SAUMON KETA BOITE **.94**
RED ROSE 1/2 LIVRE

SPAGHETTI PROVIGO BTE **.35**
AVEC SAUCE AU TOMATE ET FROMAGE 19 OZ

SAUCE ST-HUBERT 2 ENV. **.59**
BLANCHE OU BRUNE

SAUCE A LA VIANDE JARRE **1 47**
ROCHETTE FORTE OU MEDIUM 24 OZ

ALIMENTS POUR BEBES

ALIMENTS ASST. POUR BEBES JARRE **.22**
HEINZ 4 1/2 OZ

CEREALES ASST. HEINZ BOITE **1 19**
POUR BEBES 24 ONCES

CONDIMENTS

BETTERAVES MARINEES BOCAL **.58**
HABITANT 24 ONCES

GHERKINS SUCRES BOCAL **.89**
PROVIGO 16 ONCES

OLIVES FARCIES GATTUSO BOCAL **.96**
MANZ, NON PLACEES 12 ONCES

ARTICLES DE CUISSON:

GAUFRES EGGO REGULIERE FORMAT **.65**
DE KELLOGG 11 OZ

CHIPITS FORMAT **.59**
CHOCOLAT SEMI-SUCRE 6 ONCES

FARINE TOUT USAGE SAC **1 18**
FIVE ROSES 7 LIVRES

MARGARINE FLEISHMAN LA **.99**
HUILE DE MAIS MOLLE COLOREE LB

MARGARINE THIBAUT LA **.68**
COLOREE LIVRE

PATE DE TOMATE BOITE **.29**
PROVIGO FANTAISIE 9 1/2 OZ

DESSERT ET COLLATION:

BEURRE D'ARACHIDES JARRE **.89**
SCHWARTZ 16 ONCES

SIROP DORE CONT. **1 25**
SPORTMAN 52 OZ

ARACHIDES SUR ECALLES FORMAT **.99**
KRISPY KERNELS 17 1/2 OZ

BONBONS ENCORE DE BELANGER FORMAT DE **.85**
8 1/2 OZ

BISCUITS DARE FORMAT DE 16 **.95**
CHOCOLONS EN CHOCOLAT, FONDANTS AU CHOCOLAT ET FUDGE CHIPS ET 12 OZ

DESSERTS ET COLLATIONS

BONBONS VIAU FORMAT **.59**
MARBRES BARRES OU ASTRO 7 ONCES

BISCUITS SOCIAL TEA FORMAT **.69**
DE CHRISTIE 14 ONCES

PRODUITS SANTE ET BEAUTE:

BROSSE A DENTS CHACUNE **.49**
POUR ADULTE PEPSODENT

CURE-OREILLES BOITE **.69**
PROVIGO DE 100

LOTION A MAINS CONT. **1 09**
JERGENS 7 ONCES

SAVON DE TOILETTE 3 BARRES **.49**
COLGATE BLANC OU CITRON POUR

DIVERS:

BAS-CULOTTE PROVIGO LA **.79**
1 GRANDEUR COULEURS ASSORTIES PAIRE DE 100

DETERGENT POUR LAVEUSE FORMAT **2 29**
AUTOMATIQUE ALL 75 ONCES

DETERGENT LIQUIDE CONT. **.83**
LUX 24 ONCES

JAVEL CONCENTRE CONT. **.67**
JAVEX 64 ONCES

NETTOYEUR LIQUIDE CONT. **1 19**
MR NET 32 ONCES

NETTOYEUR TOUT USAGE CONT. **.99**
409 22 ONCES

NETTOYEUR SPIC & SPAN FORMAT **2 18**
4 LIVRES

NOURRITURE POUR CHIENS BOITE **1 59**
KEN L BURGER AU FOIE 36 ONCES

RINCE-LINGE GALLON **1 89**
FLEECY 128 ONCES

CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS. — CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS. — CHEZ PROVIBEC ON S'OCCUPE DE VOUS.

Le SFPQ désespère de voir un conciliateur

Par Claude VAILLANCOURT

Moins de deux semaines avant que les 33.000 fonctionnaires provinciaux du Québec aient le droit légal de faire la grève et plus de six semaines après le dépôt d'une demande d'intervention, le ministre du Travail, dirigé par M. Gerald Harvey, n'a encore nommé aucun conciliateur

dans cette négociation d'importance.

Le 5 septembre dernier, après une ronde plus ou moins fructueuse de négociations sur les clauses normatives, selon les différents points de vue, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), sous la gouverne de M. Jean-Louis

Harguindeguy, déposait une requête en conciliation.

Selon la législation québécoise, le ministre du Travail doit aussitôt nommer un conciliateur, car, dans les soixante jours suivants le droit à la grève et à la contre-grève est acquis. Cette procédure empêche souvent les arrêts de travail puisque les conciliateurs ont comme mandat de rapprocher les parties dans les points de mésentente.

Au SFPQ, la requête a été déposée par suite de la len-

teur gouvernementale à déposer les offres salariales.

Ainsi que l'indique M. Harguindeguy dans une lettre au premier ministre, M. Robert Bourassa, "votre ministre du Travail n'a pas encore donné suite à cette demande, n'ayant pas encore procédé à la nomination d'un conciliateur".

Il faut dire, tout de suite, que la grève a peu de chances d'être déclenchée le 5 novembre, à moins de coups de théâtre extraordinaires.

Le tout-puissant chef syndical qu'est M. Harguindeguy ne croit pas au succès de ce moyen de pression, dans le secteur public, ainsi qu'il l'a lui-même dit, au cours d'une conférence de presse.

Des appréhensions

Maie la lettre qu'a adressée M. Harguindeguy, le 17 octobre dernier, n'avait pas comme objet immédiat de se plaindre de l'absence d'un conciliateur.

C'est, au contraire, l'annonce du programme fédéral

anti-inflation qui a amené M. Harguindeguy à sortir sa plume.

"Vous n'êtes pas sans savoir, écrit M. Harguindeguy, que les fonctionnaires et ouvriers que je représente, qui sont vos employés directs, sont actuellement rémunérés à un taux inférieur, pour des emplois comparables, dans des organisations publiques, notamment la ville de Montréal et le gouvernement fédéral, et que ceci a également certaines conséquences pour le recrutement afin de com-

pléter les postes vacants, ce qui peut être une justification de l'engagement à outrance d'employés occasionnels."

Dans son plaidoyer, le président du SFPQ rappelle que le syndicat a fait connaître ses demandes dès le mois de décembre dernier. Le 22 juillet 1975, 22 clauses normatives étaient paraphées.

M. Harguindeguy "ose espérer" que le gouvernement du Québec utilisera, dans le cas du SFPQ, "l'exception

pouvant être accordée à l'effet de ne pas appliquer les lignes directrices en matière de salaire et de traitement "étant donné que la convention collective a expiré le 30 juin 1975 et que les négociations en vue de son renouvellement sont en cours.

"De plus, fait part M. Harguindeguy, étant donné qu'une demande de conciliation a déjà été soumise à une date antérieure à la déclaration de principe, nous estimons que notre cas peut être considéré au même titre que celui des postiers du Canada."



M. Jean-Louis HARGUINDEGUY

Le Soleil, André Belle-Isle

La FTQ et la CSN dénoncent l'annulation de la hausse prévue du salaire minimum

MONTREAL (PC) — La CSN et la FTQ ont dénoncé, hier, chacune de leur côté, le caractère "odieux" de l'annulation par le gouvernement québécois de la hausse prévue du salaire minimum, qui devait entrer en vigueur le 1er novembre.

Utilisant les termes les

plus virulents du répertoire des dénonciations, les deux centrales sont unanimes sur un point: le gouvernement provincial se réfugie derrière la loi anti-inflationniste du gouvernement Trudeau pour matraquer avec une impudence sans précédent les gagne-petits.

Pour sa part, la CSN propose d'augmenter le salaire minimum immédiatement à \$4, pour une semaine de 40 heures, afin de permettre aux familles de dépasser le seuil de la pauvreté, tel qu'il a été défini par un comité du Sénat.

Selon les statistiques de ce comité, rappelle la CSN, 27,8 pour 100 de tous les ménages canadiens vivaient dans la pauvreté en 1973 et 55 pour cent des chefs de famille de ce groupe n'en travaillaient pas moins. Le refus du gouvernement d'augmenter le

salaire minimum procède, d'autre part, affirme la CSN, de la peur du gouvernement de poser un précédent à la veille de la négociation dans le secteur public.

La FTQ est encore plus

rude. "Le gouvernement Bourassa se précipite tête baissée dans la voie que lui a indiquée Ottawa. Cette voie consiste à faire payer par les travailleurs les conséquences d'une inflation provoquée par les agissements des grandes compagnies", a déclaré Fernand Daoust.

UNE MISSION QUEBÉCOISE AUTOMNALE

TAPIS

A PRIX REDUITS!

Directement d'une entreprise entièrement québécoise...

CROSSLEY Karastan

TAPIS EXCLUSIF A QUEBEC

Pour les magasins La Grange à Tapis Inc. Ce tapis de fabrication toulfettée avec les fibres 100% nylon de la plus haute qualité offre un fini peluche très épais de couleur unie. Disponible dans un éventail de 14 somptueuses couleurs décoratives.

PRIX SUGG.: \$19.95 V.C.

SPECIAL \$14⁹⁵ v.c.

CROSSLEY Karastan

SHAG DE HAUTE QUALITE

Un tapis toulfetté de fibre 100% nylon. Montre un fini semi-shag à prix populaire, avec un dessous de foam. Vous trouverez un choix de 15 couleurs très attrayantes.

REGULIEREMENT VENDU \$12.95 v.c.

SPECIAL \$11⁹⁵ v.c.

LE SHAG LE PLUS EPAIS ET LE PLUS DENSE

Tapis toulfetté avec des fibres 100% nylon. Il a une épaisseur de 1" avec un fini peluche très luxueux. 17 couleurs les plus décoratives.

PRIX SUGG.: \$20.50 V.C.

SPECIAL \$17⁹⁵ v.c.

CROSSLEY Karastan

UNE OFFRE MERVEILLEUSE

Tapis tissé Axminster avec des fibres 100% Acrylon fini velours avec patrons très modernes et aussi de style. Choix de 9 patrons et de 11 coloris.

PRIX SUGG.: \$23.95 V.C.

SPECIAL \$20⁹⁵ v.c.

CROSSLEY Karastan

LES TAPIS CROSSLEY KARASTAN LTEE

UNE COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE TAPIS DE LA PLUS HAUTE QUALITE.

Crossley Karastan est reconnue dans le monde par son tissage Kara-Loc qui est exclusif et pas ses couleurs les plus futuristes.

Crossley Karastan tisse et touffe ses tapis avec des fibres de la plus haute qualité telles que: la fibre acrylon et nylon de Monsanto, des nylons de Dupont et Allied Chemical et aussi, des fibres antistatiques de Dow Badische Canada.

CHOIX, QUALITE

SERVICE A PROFUSION

PRIX REDUITS

Visitez notre nouveau département de

TENTURES ET TAPISSERIES

à notre magasin du boulevard Hamel

et

profitez des services gratuits de notre

DECORATEUR-ENSEMBLIER

Membre de l'Institut Québécois des Revêtements de Sol Inc.

LA GRANGE A TAPIS

2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

728 DE BRABANT, STE-FOY - 656-6375

568 BOUL. HAMEL, QUEBEC - 656-6375



Chantiers olympiques: dissensions chez les employeurs...

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — L'Association de la construction de Montréal et du Québec (ACMQ), qui regroupe la majorité des 80 entrepreneurs des chantiers olympiques, s'inquiète des retombées que pourrait avoir sur les autres chantiers de construction la création de tout nouveau précédent pour mettre un terme au conflit ouvrier qui paralyse présentement les travaux.

A cet effet, l'association doit rencontrer aujourd'hui ses membres qui travaillent sur l'emplacement olympique pour décider d'une attitude commune dans ce nouveau conflit en cours depuis deux jours à la suite de la décision des travailleurs de débrayer pour protester contre l'utilisation "abusives" des contrôles d'identité par l'employeur.

Le directeur des relations de travail de l'ACMQ, M. Jean-Pierre Langlois, a révélé, hier, au SOLEIL, que les employeurs et l'association n'avaient jamais été consultés sur les critères qui président au tamisage de la main-d'oeuvre sur les chantiers olympiques.

C'est la ville de Montréal et son maître d'oeuvre sur les chantiers des "grandeurs olympiques", la firme Désourdy-Duranceau, qui ont mis sur pied ce système de contrôle des

effectifs ouvriers et de leurs antécédents à la suite des débrayages du mois de mai dernier.

Les travailleurs protestent justement contre ces contrôles d'identité abusifs qui auraient résulté en une "liste noire" de travailleurs à jamais "barrés" sur les chantiers olympiques, soit pour leurs antécédents judiciaires ou tout simplement pour leur haut degré de militantisme syndical, estiment les syndiqués.

M. Langlois n'a pas caché que l'administration municipale et le maître d'oeuvre du chantier olympique constituaient "un club privé" duquel il est très difficile d'obtenir des informations. Nous ne savons même pas, à l'ACMQ, si des pourparlers aont en cours pour régler le différend et avec qui ont lieu ces discussions, a soutenu M. Langlois.

C'est d'ailleurs à cet effet que l'ACMQ doit rencontrer aujourd'hui ceux de ses membres qui exécutent des travaux sur l'emplacement olympique.

Au cours de cette rencontre, les employeurs doivent tenter d'établir une stratégie commune face à ce nouveau conflit auquel, a indiqué M. Langlois, nos membres ne sont même pas parties. Nos entrepreneurs ne sont pas responsables de ces mesures de contrôle, a-t-il précisé.

Bien que d'accord en principe avec des mesures de

contrôle assez sévères des entrées et sorties des travailleurs sur les chantiers de construction, le directeur des relations de travail de l'ACMQ s'inquiète des abus auxquels peut donner lieu ce système de cartes d'identité.

L'une de ces situations déplorables, a mentionné M. Langlois, peut survenir lorsqu'un employeur se voit forcé de mettre à pied un travailleur engagé par lui-même et qui se voit signifier une ou deux semaines plus tard qu'il ne peut obtenir la carte d'identité donnant accès aux chantiers.

Quant aux critères utilisés par les responsables des chantiers olympiques pour distribuer ces cartes d'identité, M. Langlois avoue qu'on n'en connaît rien à l'ACMQ, pas plus sur leur teneur que les modalités d'application, et par qui.

Précédents

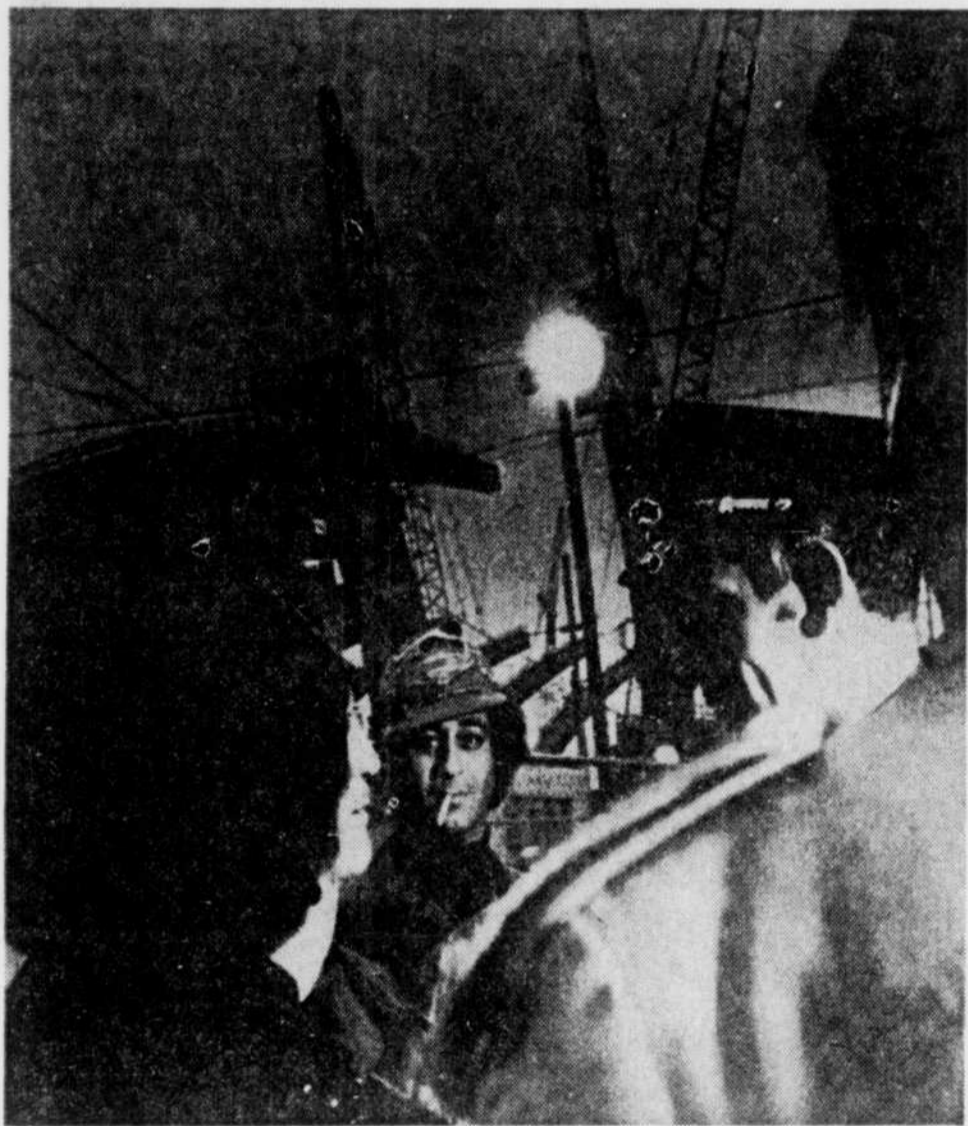
Par ailleurs, l'ACMQ, absente des négociations en cours présentement pour régler ce conflit, craint fortement que, pour sauver les échéanciers serrés, on n'en vienne à une entente qui constituerait un précédent quelconque susceptible de s'appliquer aux autres chantiers de construction.

Suffisamment de précédents du genre ont été créés à cause des chantiers olympiques, a soutenu M. Langlois. Bien que la construction en cours entraîne des investissements de l'ordre de \$200 à \$300 millions par année à Montréal, l'industrie de la construction représente des investisse-

ments qui se chiffrent par milliards de dollars sur les autres chantiers de la province, a-t-il conclu.

L'ACMQ estime donc important d'être associée (ou du moins informée) à ce genre de négociations qui risquent d'avoir des retombées sur les autres chantiers par la suite. Dans les milieux de l'ACMQ, on a en effet tendance à croire que la FTQ tente de régler par le biais des chantiers olympiques un problème semblable à la baie James, où les mesures de contrôles des allées et venues des ouvriers et de leurs représentants syndicaux sont également très sévères.

...pendant que la grève continue



Des policiers discutaient avec les ouvriers des chantiers olympiques qui arrivaient pour remplacer, aux lignes de piquetage, leurs camarades travaillant habituellement de jour.

Un rapport de conciliation a été rejeté à la CTCUM

MONTREAL (PC) — Les préposés à l'entretien de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal ont rejeté, lundi soir, un rapport de conciliation qui prévoyait une hausse de 36,5 pour 100 de leur salaire étalée sur les deux prochaines années, mais les deux parties ont décidé de retourner à la table de négociation.

Les ouvriers de l'entretien de la CTCUM, qui ont mis fin à une grève de onze jours le mois dernier à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi de retour au travail, se sont prononcés à une majorité de 132 contre 76 pour le rejet des propositions du rapport.

Le rapport, préparé par Me Raymond Leboeuf, sera présenté cette semaine aux 350 employés de bureau de la CTCUM qui avaient fait "front commun" avec les 1.700 préposés à l'entretien.

Le rapport accorderait aux préposés à l'entretien, qui gagnent actuellement \$5,05 l'heure, une hausse de salaire de 17 pour 100 avec effet rétroactif à juillet dernier, une autre hausse de six pour cent en janvier et une autre en juillet prochain.

M. Jacques Beaudoin, porte-parole des préposés à l'entretien, a souligné que le syndicat exige une hausse de 45 pour 100.

Une centaine de caissiers de la CTCUM qui s'étaient joints à la grève ont accepté un nouveau contrat prévoyant une hausse de 36 pour 100, avant l'adoption de la loi d'urgence.

MONTREAL (d'après PC, AP et UPI) — Quelque 3.000 ouvriers travaillant sur les chantiers olympiques ont entrepris, aujourd'hui, une troisième journée de grève d'affilée. Ce ne devrait pas être la dernière si l'employeur n'abolit pas la "liste noire" qui interdit à environ 300 ouvriers de pénétrer sur le chantier.

C'est ce que les représentants de la FTQ, MM. Fernand Daoust et Pierre Richard ont fait savoir hier alors qu'on apprenait de source digne de foi que la ville de Montréal et l'entrepreneur général Désourdy-Duranceau s'approprièrent à passer à la riposte en demandant une injonction pour forcer le retour au travail.

Les négociations entre la FTQ et l'employeur ont commencé lundi, mais elles n'ont encore débouché sur aucune entente, le syndicat attendant toujours la réponse de l'employeur.

La ville de Montréal et l'entrepreneur général des chantiers olympiques, Désourdy-Duranceau Ltée, sont

l'employeur avec lequel les syndicats doivent négocier.

Un porte-parole officiel de la ville de Montréal, M. Christian Dagenais, a déclaré qu'il n'existait pas de "liste noire" mais que lorsque l'une des compagnies faisant affaires sur les chantiers olympiques désire embaucher un ouvrier, le nom de ce dernier est remis à la police qui

vérifie si l'homme est sûr et non un "fauteur de troubles".

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 29 août 1972, sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Vêtements F.L. Ltée (anciennement Gardner Clothing (1972) Company Limited) furent vendues à la Banque de Commerce Canadienne Impériale fut enregistré le 6 septembre 1972, au bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Québec, sous le numéro 728198. Québec, le 16 octobre 1975. BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE Par: J.-C.-E. Richard

NOTICE

Notice is hereby given that a contract executed on August 29th, 1972 under the terms of which all existing and future debts owed to Vêtements F.L. Ltée (formerly Gardner Clothing (1972) Company Limited) were sold to Canadian Imperial Bank of Commerce was registered on September 6, 1973 at the Registry Office for the Registration Division of Quebec, under number 728198. Québec, October 16, 1975. CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE Per: J.C.E. Richard

**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DU LAC DELAGE
COMTE DE QUEBEC**

AVIS

Prenez avis qu'à une assemblée régulière du conseil tenue le 14 octobre 1975, un règlement décrétant le numérotage des sièges et le numérotage assigné à chaque conseiller a été dûment adopté. Préalablement audit règlement un avis de présentation a été donné à l'assemblée régulière du conseil tenue le 9 septembre 1975. Copie dudit règlement peut être obtenue en s'adressant au soussigné. VILLE DU LAC DELAGE, ce 15 octobre 1975. REJEAN SIMONEAU, sec.-trésorier

SVP LaSalle

sélection valeur prix

- Tant qu'il y en aura!
- Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

FESTIVAL musique de danse disques importés

• HUGO STRASSER

• THE LATIN WAY

• TIME FOR DANCING

• VOTRE CHOIX

575 ch.

• TEQUILA COCKTAIL

• THANKS FOR THE MEMORY

• WORLD CHAMPIONSHIP SALON BANCES

• GO LATIN WITH LOSS

• DOR GOLDENA GAMBONH

• HUGO STRASSER

**1515 D'ESTIMAVILLE
QUEBEC**

**405 SOUMANDE
VILLE VANIER**

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gérant des Services administratifs, ministère des Travaux publics, Chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Faulon, C.P. 1600, Terminus Postal, Québec G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Faulon, Québec, G1K 4K2, sur versement du dépôt exigible.

SERVICES

Numéro 622456 - Service d'entretien intérieur et extérieur, fourniture des matériaux, Terminus Postal, 300, St-Paul, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux de poste de 300 St-Paul, 105 St-Pierre, 3, rue Buade, Québec.

Date limite: **le mercredi 12 novembre 1975**
Dépôt: **\$50**

Numéro 622483 - Service d'entretien intérieur et extérieur, fourniture des matériaux et lavage des vitres intérieur et extérieur, 3, rue Buade, Haute-Ville, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux de poste de 300 St-Paul, 105 St-Pierre, 3, rue Buade, Québec.

Date limite: **le mercredi 12 novembre 1975**
Dépôt: **\$25**

Numéro 622482 - Nettoyage des tapis, Allocations Familiales, 18, rue Henderson, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux de poste de 300 St-Paul, 105 St-Pierre, 3, rue Buade, Québec.

Date limite: **le mercredi 5 novembre 1975**
Dépôt: **aucun**

INSTRUCTIONS

Le dépôt offert aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres. Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**Le Gérant des Services administratifs,
District de Québec,
Léon St-Arnaud.**

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gérant des Services administratifs, ministère des Travaux Publics, Chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Faulon, C.P. 1600, Terminus Postal, Québec, G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Faulon, Québec, G1K 4K2, sur versement du dépôt exigible.

SERVICES

Numéro 045633 — Proposition pour espaces localisés pour fin de dépôt, St-Sauveur, Québec, (Québec).

Limites du secteur: Ouest: Route du Vallon
Est: Boulevard Laurentien
Nord: Limites municipales de Ville Vanier
Sud: Fleuve St-Laurent

Quoiqu'il soit possible de soumissionner pour des locaux à l'extérieur du périmètre établi, la préférence sera donnée aux soumissions dont les locaux sont situés à l'intérieur du périmètre décrit ci-haut.

Locaux recherchés: Une superficie d'environ 13,200 pi. car. d'espace utilisable au rez-de-chaussée.

Date d'occupation: 1er avril 1976
Nombre de stationnement requis: 21 espaces
Durée du bail: Quinze (15) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans.
Date limite de réception: Mercredi 19 novembre 1975.
Dépôt: Aucun.

Numéro 045672 — Proposition pour espaces localisés pour fin de dépôt, Québec, Ste-Foy, ou Ville Vanier (Québec).

Limites du secteur: Limites municipales des villes de Québec, Ste-Foy, ou Ville Vanier.

Quoiqu'il soit possible de soumissionner pour des locaux à l'extérieur du périmètre établi, la préférence sera donnée aux soumissions dont les locaux sont situés à l'intérieur du périmètre décrit ci-haut.

Locaux recherchés: Une superficie d'environ 24,000 pi. car. d'espace utilisable au rez-de-chaussée, ainsi qu'une cour d'au moins 1,000 pi. car.

Date d'occupation: 1er avril 1976
Nombre de stationnement requis: 82 espaces (prévus dans la cour de 71,000 pi. car.)
Durée du bail: Cinq (5) ans et trois options d'un (1) an.
Date limite de réception: Mercredi 19 novembre 1975.
Dépôt: Aucun.

Numéro 045630 — Proposition pour espaces localisés pour fin de dépôt, Limoilou Ouest, Québec, (Québec).

Limites du secteur: Ouest: Boulevard Laurentien
Est: 4e Avenue
Nord: Limites municipales de la ville de Québec
Sud: Rivière St-Charles.

Quoiqu'il soit possible de soumissionner pour des locaux à l'extérieur du périmètre établi, la préférence sera donnée aux soumissions dont les locaux sont situés à l'intérieur du périmètre décrit ci-haut.

Locaux recherchés: Une superficie d'environ 11,000 pi. car. d'espace utilisable au rez-de-chaussée.

Date d'occupation: 1er avril 1976
Nombre de stationnement requis: 17 espaces
Durée du bail: Quinze (15) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans.
Date limite de réception: Mercredi 19 novembre 1975.
Dépôt: Aucun.

Numéro 045629 — Proposition pour espaces localisés pour fin de dépôt, Limoilou Est, Québec, (Québec).

Limites du secteur: Ouest: 4e Avenue
Est: Limites de la Municipalité de Giffard
Nord: Limites municipales de la Ville de Québec
Sud: Rivière St-Charles.

Quoiqu'il soit possible de soumissionner pour des locaux à l'extérieur du périmètre établi, la préférence sera donnée aux soumissions dont les locaux sont situés à l'intérieur du périmètre décrit ci-haut.

Locaux recherchés: Une superficie d'environ 11,000 pi. car. d'espace utilisable au rez-de-chaussée.

Date d'occupation: 1er avril 1976
Nombre de stationnement requis: 17 espaces
Durée du bail: Quinze (15) ans et une option de cinq (5) ans.
Date limite de réception: Mercredi 19 novembre 1975.
Dépôt: Aucun.

Numéro 001933 — Proposition pour espaces localisés pour fin de dépôt, Ste-Foy, Québec, (Québec).

Limites du secteur: 1er choix: Rayon de 500 verges de l'intersection du Boulevard Pie XII et du Chemin Ste-Foy.
2e choix: Chemin Ste-Foy, entre le boul. Henri IV et le Boulevard Duplessis.

Quoiqu'il soit possible de soumissionner pour des locaux à l'extérieur du périmètre établi, la préférence sera donnée aux soumissions dont les locaux sont situés à l'intérieur du périmètre décrit ci-haut.

Locaux recherchés: Une superficie d'environ 10,000 pi. car. d'espace utilisable au rez-de-chaussée.

Date d'occupation: 1er avril 1976.
Nombre de stationnement requis: 18 espaces.
Durée du bail: Quinze (15) ans et une option de cinq (5) ans.
Date limite de réception: Mercredi 19 novembre 1975.
Dépôt: Aucun.

INSTRUCTIONS

Le dépôt offert aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres. Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**Le Gérant des Services Administratifs,
District de Québec,
Léon St-Arnaud.**

Grève à craindre dans les garages de la région



La semaine prochaine, une telle sortie pourra se faire légalement.

par Pierre BOULET

Quelque 900 techniciens et mécaniciens de garages de la région de Québec, employés par une trentaine de vendeurs d'automobiles, pourront se prévaloir de leur droit de grève dès dimanche.

A cette date, il se sera écoulé soixante jours depuis la demande de conciliation que ces employés syndiqués à la CSD ont fait au ministère du Travail. C'est aussi dimanche que viennent à échéance les 833 injonctions interdisant à ces travailleurs de débrayer.

On se souvient que les marchands d'automobiles de

la région avaient obtenu l'émission de 833 injonctions individuelles contre leurs employés, après que ces derniers eurent débrayé illégalement, à trois reprises.

Jusqu'à maintenant, les parties se sont rencontrées trois fois en présence du conciliateur du ministère du Travail. Une quatrième séance devait avoir lieu aujourd'hui.

Selon le conseiller syndical de la CSD responsable du dossier, M. Arthur Dorval, c'est la séance d'aujourd'hui qui sera déterminante dans la décision des syndiqués de faire ou non la grève.

Selon M. Dorval, les trois

premières séances ont donné lieu à "un peu de progrès". Le conseiller syndical a refusé d'en dire plus, préférant s'adresser aux syndiqués avant de révéler les détails de la conciliation.

Il a précisé qu'une assemblée générale de tous les syndiqués touchés par cette négociation sera vraisemblablement convoquée en fin de semaine, plus probablement samedi.

M. Dorval a révélé que "le noeud de la guerre réside toujours autour des clauses à incidence pécuniaire". En fait, l'impasse persisterait quant aux salaires, aux congés de maladie et aux vacances.

Signalons que la situation conflictuelle qui a cours dans les garages de la région de Québec n'est que le reflet de la situation qui prévaut à la grandeur de la province.

Dans la Beauce, par exemple, les propriétaires de garages ont demandé la conciliation, hier, après une seule séance de négociations. La grève ou le lock-out deviennent donc possibles pour le 20 décembre. Quelque 150 à 200 employés sont visés.

Au Saguenay, les propriétaires de garages et leurs 400 employés sont en conciliation, et la grève sera légale, le 6 décembre.

Dans Charlevoix, une quarantaine d'employés de garages en sont, eux aussi, au stade de la conciliation.

Dans le bas-du-fleuve, les employés de garages sont en grève depuis déjà huit semaines. Il a été impossible, hier, de connaître le nombre de grévistes de même que le nombre d'entreprises touchées.

Enfin, mentionnons que les quelque 200 employés de garages de la région de Joliette sont en négociation pour le renouvellement de leur convention collective. Il n'est pas encore question, dans leur cas, de conciliation.

La SEBJ adoucit ses contrôles pour la période de maraudage syndical

par Léonce GAUDREAU

La Société d'énergie de la baie James (SEBJ) a décidé d'assouplir ses mesures de contrôle d'accessibilité à son territoire pour les représentants syndicaux, mais uniquement pour la durée de la présente campagne d'adhésion syndicale parmi les ouvriers de la construction.

La SEBJ a en effet mis à la disposition de chacune des centrales syndicales un bureau meublé, à son principal chantier de LG-2, en plus de permettre à leurs représentants d'y séjourner pendant tout le mois d'octobre.

Mais au lendemain du 31 octobre, tout reviendra à la situation antérieure, malgré les dénonciations déjà formulées par les centrales syndicales. Les agents d'affaires des syndicats se retrouveront ainsi sans lieu pour vaquer à leur travail syndical et devront également recommencer à faire la navette entre Matagami et le territoire de la baie James, en raison des limites de séjour imposées par la SEBJ.

La SEBJ oblige en effet les représentants syndicaux à quitter la baie James après une durée de cinq jours et quatre nuits, et à refaire une nouvelle demande auprès d'elle pour y avoir de nouveau accès.

Les centrales syndicales auraient souhaité que la SEBJ profite de cette période d'assouplissement pour corriger définitivement une attitude patronale qu'elles qualifient toujours d'antisyndicale.

Un représentant aux relations publiques de la SEBJ a informé LE SOLEIL qu'il n'était pas question pour le moment de changer quoi que ce soit à la situation et que les mesures spéciales adoptées pour la période de maraudage prendront fin dès le 31 octobre.

Les centrales syndicales tiennent énormément à avoir des contacts permanents avec leurs syndiqués, même si cela signifie pour elles des

investissements importants. A la CSN, on établit à quel que \$8.000 par mois les dépenses nécessaires à une permanence syndicale à la baie James, en raison principalement des grandes distances et des coûts élevés des moyens de communication (téléphone, transport, etc.).

Visites

Comme il se doit, les centrales accordent une attention particulière à ce territoire de la baie James. Il y a déjà quelque 3.000 ouvriers à l'oeuvre.

Le président de la Centrale des syndicats démocratiques, M. Paul-Emile Dalpé, passe la journée d'aujourd'hui à la baie James. La CSD y est pratiquement absente, mais elle espère évidemment que les retombées de la Commission Cliche lui servent quelque peu.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ont déjà tenu des assemblées avant la présente période de maraudage. Leurs principaux dirigeants doivent cependant y retourner pour la fin de la campagne.

M. Marcel Pepin, président de la CSN, et Michel Bourdon (président de la Fédération du bâtiment, CSN-construction) y passeront trois jours au cours de la fin de semaine du 24 au 26 octobre. Le 26 octobre, ce sera au tour des dirigeants de la FTQ avec M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, et Guy Dumoulin, directeur de la FTQ-construction, à se rendre à la baie James. Ils y passeront deux jours. On ne prévoit pas à la FTQ que le président Louis Laberge soit du voyage cette fois.

BRASSERIE A VENDRE
658-4746 (jour)

DANIEL HECHTER

prend pignon sur rue chez simons



Pour la première fois à l'étranger, une boutique Daniel Hechter de Paris.

Un grand maître du prêt-à-porter féminin, il s'est attaqué à la mode masculine... a consacré le style sportif. Ses chandails, ses jupes, ses chemisiers, ses pantalons s'entendent à merveille. Ses manteaux, du genre féminin ou masculin, sont inimitables... coupés comme pas un.

Ils sont tous là... dans "sa" boutique... fidèlement reproduite chez Simons de Place Sainte-Foy.

Les créations Hechter importées de Paris rien que pour nous.



simons
célébrant 135 ans de mode à Québec

Spécialiste du JEANS à LIMOILOU



JEANS EN VELOURS G.W.G.
Couleurs et grandeurs assorties.
Vol. rég. \$19.95
SPECIAL \$15.95

ENSEMBLE UNISEXE PANTALON et JACKET en coton
Grandeurs: 8 à 18 ans.
Couleurs variées.
Vol. rég. \$14.95
SPECIAL \$7.95

CHANDAILS POUR DAMES
Lainage et polyester.
Couleurs et grandeurs assorties.
Vol. rég. \$10.95
SPECIAL \$5.00

PANTALONS WRANGLER et LEE
Choix de velours et coton. Couleurs et grandeurs assorties.
Rég. \$13.95
SPECIAL \$6.95

JEANS EN DENIM OU EN VELOURS
Grandeurs: 8 à 14 ans.
Couleurs variées.
Rég. \$14.95
SPECIAL \$10.95

Egalement: Jean Jackets, Jeans Lois et Yale. Tailles: 25 à 42.

BOUTIQUE UNISEXE BELARO

383, 2e Rue, Limoilou, Québec
Stationnement à l'arrière du magasin.
Tél.: 522-3222

Le comité Legault favorisera les petites habitations

par Vianney DUCHESNE

Le Groupe de travail sur l'habitation examinera de très près le fait que les autorités locales ont peu de moyens pour faire face aux problèmes du logement.

C'est du moins ce qu'a déclaré, hier, le président de cette commission, M. Guy Legault, directeur du service d'urbanisme de la ville de Montréal. Il donnait alors une conférence de presse à l'issue d'une tournée dans la région de Québec.

Sans vouloir lever le voile sur ce que sera le rapport du groupe de travail, M. Legault a précisé qu'on tentera sûrement de suggérer la création de programmes originaux pour favoriser la mise en chantier de petites habitations dans le genre des duplex, triplex et autres. Il a rappelé que le but premier de son comité est de promouvoir la construction d'habitations.

Il croit que le gouvernement provincial et les municipalités ont une responsabilité directe sur le type de logement à réaliser. Par contre, selon lui, cela ne doit pas pour autant empêcher un organisme comme la Société centrale d'hypothèques et de logement de transiger avec un individu.

Quant au rôle de l'Etat, il le voit beaucoup plus prépondérant. Ainsi, M. Legault a déclaré qu'il n'y a aucune raison qui empêche le gouvernement de convoquer les banquiers annuellement pour discuter avec eux de la somme qu'ils entendent investir dans l'habitation. Il a ajouté que la Suède a adopté un tel système.

Le Groupe de travail sur l'habitation a été créé il y a près d'un an par le gouvernement québécois à la demande des ministères de la Justice et des Affaires municipales. Le rapport, qui devrait être soumis au mois de décembre prochain, devrait être la base de ce qui sera la politique d'habitation du Québec. Les membres du groupe analysent la situation actuelle du marché de l'habitation en visitant la province et en rencontrant, au cours de sessions de travail, tous ceux qui veulent se faire entendre ou remettre un mémoire.

Plusieurs associations de locataires et de citoyens, dont un certain nombre de Québec, ont refusé de se présenter devant le groupe de travail. Ils ont reproché surtout au comité de tenir ses audiences à huis clos et de ne pas être représentatif de l'ensemble des Québécois.

Interrogé à ce sujet, M. Legault a expliqué qu'on avait choisi la formule de "session de travail" à celle de "l'audience" pour que les gens se sentent à l'aise de parler. Il a souligné le fait que son groupe n'est pas une commission d'enquête et qu'il se devait choisir une formule collant à la réalité de son mandat.

Il a ajouté qu'il n'était pas déçu du peu de participation de certains groupes, étant persuadé qu'on avait tout de même réussi à prendre le pouls de la situation du logement dans les régions visitées. Finalement, il a dit respecter l'opinion de ceux qui ont choisi de boycotter le comité et rester "ouvert".

Dans la région de Québec, peu de groupes se sont présentés devant les membres

La maison mobile, de plus en plus séduisante

CORNWALL, Ont. (PC) — La maison mobile constitue une solution de plus en plus séduisante aux autres formes de logement plus chères, a déclaré, le président de l'Association canadienne de la maison mobile.

M. Walter P. Callaghan a déclaré, devant les 120 délégués à la conférence annuelle de l'Association des comités et régions de l'Ontario, que les maisons mobiles constituaient 21,3 pour 100 de la totalité des maisons indépendantes au Canada et 13 pour 100 des logements résidentiels de tous types.

"Nous estimons que les maisons mobiles doivent faire l'objet d'une taxe proportionnelle à celle qui frappe les autres genres de logements, a souligné M. Callaghan. Une estimation efficace du nombre de maisons mobiles installées dans un parc peut rapporter en impôt une somme comparable à celle que rapporte un immeuble industriel de même superficie."

du groupe pour cette visite des derniers jours. A Lac-Etchemin, il y a eu des représentants municipaux et du centre local de services communautaires. A Montma-

gny, il y a eu des membres de la Commission d'urbanisme, de l'Office municipal d'habitation et des locataires des logements municipaux. Des représentants des mé-

mes groupes de Lévis se sont aussi fait entendre. Sur la rive nord, la participation a été encore plus faible: des porte-parole municipaux de Sainte-Foy, qui

ont parlé de la Pointe de Sainte-Foy; des représentants de l'Association des locataires des trois boulevards et les autorités municipales de Québec, pour rappe-

ler les problèmes de la restauration et de la construction d'une ville nouvelle (Lebourgneuf).

De la participation de la Capitale, il ressort deux éléments importants: les subventions aux travaux de rénovation ne sont pas suffisantes pour garantir aux anciens habitants de demeurer dans

leur quartier tandis que la création de banques de terrains administrées par les municipalités permettrait de contrer la spéculation foncière.

TAPIS METROPOLITAIN

VENTE

de TAPIS

3 POUR 1



NOUS VOUS DONNONS
NOTRE GARANTIE PERSONNELLE
D'ENTIERE SATISFACTION

LES FRERES *Chapdelaine*

Crossley Karastan
En magasin pour livraison immédiate

Empereau Entrancing
Adoneau Lanveau
Bolero Rosseau

Tous aux bas prix imbattables de Métropolitain

1 TAPIS

Vous obtenez des tapis de marques réputées



2 SOUS-TAPIS

Vous obtenez des sous-tapis gratuitement



3 POSE

Nos propres experts poseront
votre tapis d'une manière professionnelle



LES 3 POUR 1 SEUL BAS PRIX

HARDING

Nylon bicolore
Choix de couleurs
Tapis idéal pour
petit budget.

695

ver. ca.

Installation et sous-tapis compris

HARDING

Nylon de type commercial
Choix de 8 couleurs
Extra robuste, recommandé
pour salle de jeux et cuisine.

795

ver. ca.

Installation et sous-tapis compris

HARDING

Nylon sculpté
Fameux pour salle de séjour,
salle à diner et chambres
à coucher. Choix de 5 couleurs.

895

ver. ca.

Installation et sous-tapis compris

BARRYMORE

Peluche épaisse Très longue
durée, touche de luxe
Fameux pour lieux achalandés
Choix de 12 couleurs

995

ver. ca.

Installation et sous-tapis compris

CROSSLEY KARASTAN

Nylon 'splush'
Un achat incomparable
Garanti pour circulation dense
Fameux pour salle de séjour,
escaliers, chambres à coucher,
etc.

1095

ver. ca.

Installation et sous-tapis compris

TWIST

Fameux pour salon,
salle de séjour, salle à diner,
passages, escaliers.
D'une durée garantie.
Beau choix de couleurs.

1195

ver. ca.

Installation et sous-tapis compris

TAPIS METROPOLITAIN

CHARGEX master charge

- Plan budgétaire
- Jusqu'à 36 mois pour payer
- 1er paiement en déc. "75"

130 AV. PLANTE, VILLE VANIER
TÉL.: 681-3514

Ouvert tous les jours
jusqu'à 18 h. — Jeudi et
Vendredi jusqu'à 21 h.
Samedi jusqu'à 17 h.



ST-LAWRENCE CLOTHING

UN SEUL GRAND
MAGASIN
AU 95 EST,
ST-VALLIER

St. Lawrence CLOTHING



VASTE CHOIX DE
PALETOTS D'HIVER
100% LAINE

Jamais vous n'avez vu autant de paletots dans un même magasin. Et vous aurez de la facilité à choisir le votre dans cette abondance de motifs et de couleurs.

PRIX A PARTIR DE

49⁹⁵

**PANTALON
GRATUIT**
EN POLYESTER LAVABLE
VALEUR \$15.95



Un ensemble unique à Québec!

6 ARTICLES

- 1 CHIC COMPLET TOUT LAINE OU LAINE ET POLYESTER
- 1 PAIRE DE SOULIERS EN CUIR
- 1 CHEMISE PERMA-PREST
- 1 CRAVATE A LA MODE
- 1 CEINTURE EN CUIR
- 1 PAIRE DE BAS

PRIX A PARTIR DE

89⁹⁵

CHARGEX



AVEC
L'ACHAT D'UN
VESTON
SPORT
en polyester
ou laine et
polyester

PRIX SPECIAUX
A PARTIR DE

49⁹⁵

STATIONNEMENT GRATUIT EN FACE DU MAGASIN.

94 maires et conseillers bientôt remplacés ou réélus

par Louis TANGUAY et Gilles PEPIN

D'ici le novembre, 94 administrateurs municipaux de la région de Québec seront remplacés ou réélus.

Mais ces 20 maires et 74 conseillers n'auront pas tous à attendre le résultat du scrutin du premier dimanche de novembre pour connaître leur sort.

En effet, la majorité des présidents d'élection consultés sur la question, hier, s'attendent à assez peu de concurrence.

Dès dimanche prochain, le 26 octobre, jour de la mise en candidature, on saura quels maires et conseillers auront été élus sans opposition et qui sera prétendant aux postes soumis au verdict populaire.

Le même scénario se dé-

roulera dans près de 1.200 municipalités à travers le territoire du Québec.

Dans la plupart des municipalités régies par le code municipal, seulement une partie des mandats se terminent.

La loi sur les cités et villes prévoit pour les autres une élection complète.

Cette année, cependant, le processus de fusion amorcé

dans plusieurs unités de regroupement a modifié la situation pour diverses municipalités de la région de Québec.

C'est le cas à Charlesbourg, Charlesbourg-Est, Saint-Henri et Sainte-Thérèse-de-lixieux, où des élections devaient avoir lieu.

Le mandat des dirigeants actuels a été prolongé par le gouvernement provincial jusqu'en mai prochain, des élections pouvant y être déclenchées à ce moment, si les municipalités en cause n'ont pas fusionné.

On dénombre, par contre, 23 municipalités de l'agglomération québécoise qui con-

naitront, sinon une élection le 2 novembre, du moins une mise en candidature dimanche.

Les candidatures y sont ouvertes pour les postes suivants:

- Ancienne Lorette: mairie et les six sièges du conseil;
- Ange-Gardien: mairie et les sièges 1, 2 et 3;
- Bernières: mairie et les sièges 2, 3 et 6;
- Boischatel: mairie et les sièges 4, 5 et 6;
- Breakeville: mairie et les sièges 1, 3 et 6;
- Lac-Beauport: sièges 3 et 6;

-Lac-Delage: mairie et les quatre sièges;

-Lac-Saint-Charles: sièges 3 et 4;

-Saint-Antoine-de-Tilly: mairie et sièges 1, 2 et 3;

-Saint-Etienne: mairie et sièges 1, 2 et 5;

-Sainte-Famille, I.O.: mairie et sièges 4, 5 et 6;

-Saint-François, I.O.: mai-

rie et sièges 1, 2 et 3;

-Saint-Jean, I.O.: sièges 2 et 6;

-Saint-Joachim: mairie et sièges 4, 5 et 6;

-Saint-Lambert: mairie et sièges 4, 5 et 6;

-Saint-Laurent, I.O.: mairie et sièges 4, 5 et 6;

-Saint-Louis-de-Pintendre: mairie et sièges 4, 5 et 6;

-Saint-Nicolas: mairie et les six sièges;

-Saint-Pierre, I.O.: mairie et sièges 1, 4 et 6;

-Saint-Rédempteur: mairie et sièges 1, 2 et 3;

-Saint-Tite-des-Caps: mairie et sièges 4, 5 et 6;

-Stoneham-Tewkesbury: mairie et les six sièges;

-Vanier: mairie et les sept sièges.

La communauté montagnaise de Sept-Iles a un nouveau chef

par Gilles OUELLET du bureau du Soleil

SEPT-ILES — M. Daniel Vachon est devenu le nouveau chef de la communauté montagnaise de Sept-Iles, ayant défait le chef sortant, M. Paul-Emile Fontaine père, et un troisième candidat, M. Paul-Emile Fontaine fils.

M. Vachon a obtenu 212 voix, contre 156 pour le chef sortant de charge, et 35 pour M. Fontaine fils; plus de 80 pour 100 des 521 personnes inscrites sur les listes électorales se sont prévalues de leur droit de vote.

Neuf conseillers sur les 31 candidats en lice furent élus ou réélus. Ce sont MM. Georges-Ernest Grégoire (155 voix), Réal Vollant, réélu

(152), Edouard Pinette (147), Alexis Fontaine, réélu (140), Maurice Vollant, réélu (132), Jules-Simon Ambroise (124), réélu (123), et Mme Louisa Rock (116).



Le chef Daniel Vachon

Contrairement aux premières craintes soulevées, il semble que le nouveau chef permettra la poursuite des travaux de construction des Galeries montagnaises, ne s'opposera pas à l'engagement d'agents de main-d'oeuvre d'origine indienne au Centre de main-d'oeuvre du Canada, et poursuivra les négociations avec Sept-Iles pour une entente de service à établir une fois pour toutes entre la ville et les deux réserves.

On se rappellera que M. Vachon était le chef lors de l'occupation des bureaux des Affaires indiennes en janvier 74. Les Montagnais réclamaient plus d'argent et de pouvoirs de ce ministère.

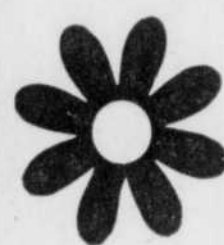
Conférence le 23 octobre 1975 à 17:30 heures COMPTABLES AGRESÉS de QUÉBEC



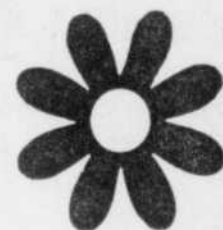
M. Fernand Bélanger, ing. M. Vianney Tanguay "L'AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE AUX ENTREPRISES QUÉBÉCOISES" MM. Fernand Bélanger, délégué industriel du ministère Québécois de l'Industrie et du Commerce (M.I.C.) et Vianney Tanguay du ministère Canadien de l'Expansion Économique Régionale (M.E.E.R.) entretiendront sur ce sujet les membres du Comité des comptables agréés de Québec, jeudi le 23 octobre 1975, à 17:30 heures à l'Auberge des Gouverneurs, 3030 boulevard Laurier, Ste-Foy, Québec. (ANN.)

Daisyfresh*

"LE SECRET D'UNE SILHOUETTE PLUS JEUNE"



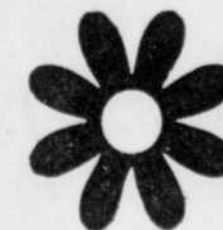
Il est pratiquement impossible de trouver plus confortable l'"L'imperceptible" Natur-Elle de Daisyfresh. Une corsette-culotte faite de power net de nylon d'Antron® III. Des bonnets sans couture, faits de polyester, garnis de délicate dentelle. Des bretelles genre camisole, qui contourrent les bonnets et séparent coquettement. Un dessous mode spécialement conçu pour celles qui veulent des lignes harmonieuses et naturelles. Blanc ou basané B ou C 34-38.



La gaine-culotte "Jolies courbes" de Daisyfresh. Un dessous mode élégant et léger que vous enfileriez pour obtenir une ligne nouvelle. Faite de power net de nylon Lycra® qui s'étire dans les deux sens, cette gaine-culotte à taille haute adoucit les formes naturellement. Grâce à ses panneaux renforcés à l'avant, au dos et sur les côtés, elle assure un contrôle maximal. Idéale pour les tailles moyennes et fortes. Gaine-culotte blanc ou basané M.L.XL.XXL.



Natur-Elle est un soutien-gorge "insoupçonnable" garni de fine dentelle. Léger, doux et sans couture, il procure un confort incomparable. Ses bonnets de polyester satiné assurent une forme parfaitement naturelle. Ses bretelles de dentelle, genre camisole, se joignent aux bonnets en un audacieux décolleté. Dentelle extensible au diaphragme, dos et côtés en power net de nylon Lycra® et trois ajustements au dos. C'est un Daisyfresh, naturellement. Blanc, basané et noir A 34-36, BC 32-38, D34-38.



40 ANS à votre service 1935-1975



Une ligne naturelle et bien épanouie! Soutien-gorge fait de power net jacquard importé de France. Les bonnets sans couture, semi-transparents, sont enjolivés de marguerites. Les bretelles extensibles contourrent les bonnets pour séparer tout en assurant un meilleur contrôle. Cet élégant modèle floral convient spécialement aux formes juvéniles et moyennes. Blanc et basané 32-34, 36. Habille AB ou C.

LIVRAISON PARTOUT ville et banlieue



2h. de STATIONNEMENT GRATUIT

Geneviève Morel

Spécialiste en Corseterie médicale et esthétique
287 est, rue St-Joseph 522-1504

SPECIALS SEMAINE DU 20 AU 25 OCTOBRE 1975

210 AV. ST-SACREMENT
le marché à gogo
UNE DIVISION DE JATO INC

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES

EPAULE DE VEAU
Désossée congelée
.95
lb

POMMES LOBO
Rouges et sucrées Du Québec Canada de fantaisie
.88
Panier 4 ptes

MELANGE A GATEAUX
Robin Hood
2/1.19
Bte 18 oz

BEURRE D'ARACHIDES
Kraft
.78
Pot 24 oz

MACARONI OU SPAGHETTI
Catelli
1.49
Bte 5 lb

PATATES FRITES CONGEELES
"Superfried" De McCain
.59
Sac 2 lb

BISCUITS JELLY RICE
De "Leclerc" Cello 16 oz **2/1.49**

SAVON LIQUIDE "Lux"
2 bout. 24 oz **1.49**

JAMBON MIDGET
Maigre de Legrade lb **1.53**

DESODORISANT "Glade"
6 oz **3/.99**

SAUCE TOMATE "Hunt"
Bte 14 oz **3/.89**

NOURRITURE A CHIENS "Zip"
Bte 14 oz **5/.89**

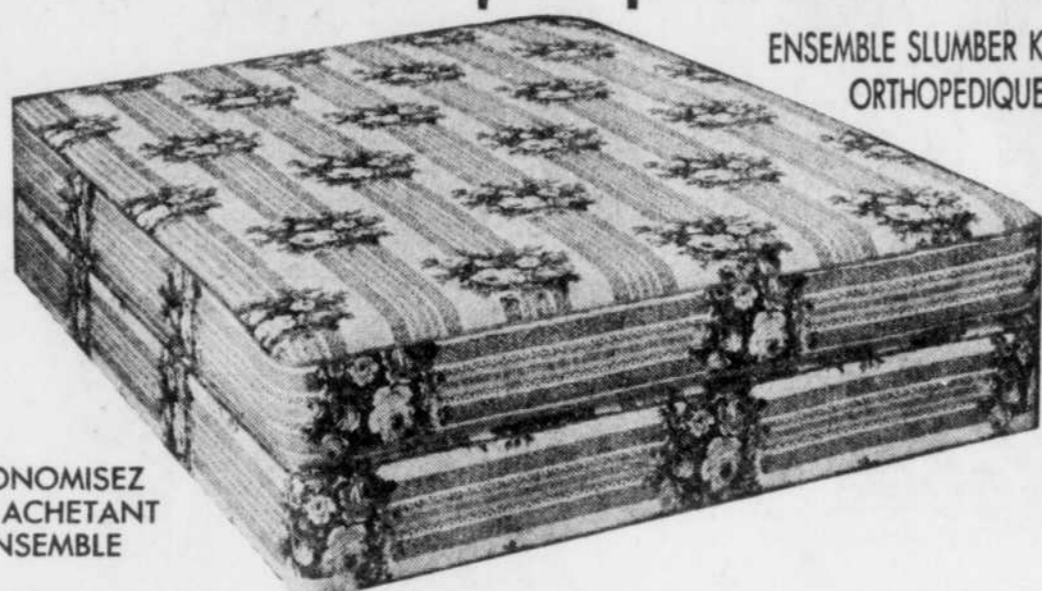
NOIX "Tip Top"
Bte 13 oz **.99**

SACS POUBELLES STUART
Extérieur Pqt 10 **2/1.29**

Cet automne, j'ai le goût de Maguire

UNE SEMAINE DE SPECIAUX SIMMONS

Des bas prix que vous n'auriez jamais cru possibles!

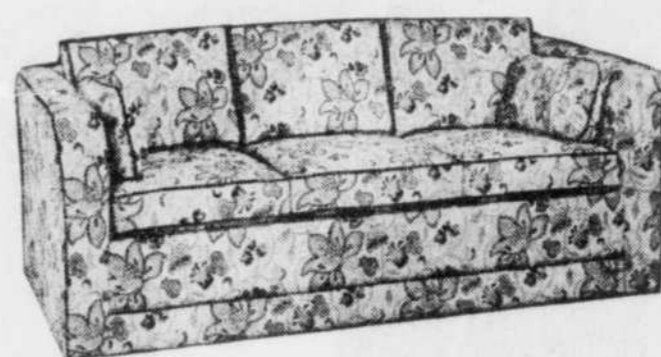


ENSEMBLE SLUMBER KING* DE LUXE ORTHOPEDIQUE DE SIMMONS

ECONOMISEZ EN ACHETANT L'ENSEMBLE

- Suspension à 405 ressorts Adjusto-Rest* (format double)
- Matelassure isolante de Simcel* assurant une fermeté supérieure
- Couverture piquée Micro-Quilt* sur nappe de Simfoam* très confortable

	PRIX COURANT	GRANDEURS	PRIX DE VENTE
ENSEMBLE SLUMBER KING ORTHOPEDIQUE DE SIMMONS	\$220.00	39"	\$179.95 l'ensemble
	\$260.00	54"	\$209.95 l'ensemble
	\$320.00	60"	\$259.95 l'ensemble



HIDE-A-BED CALIFORNIAN

- Style Tuxedo traditionnel
- Coussins de siège mousse Nimbus* et fibre Polyester
- Coussins de dossier détachés en fibres Polyester
- Ourlet contrastant en velours (coussins et appuie-bras inclus)
- Matelas Slumber King
- Tissu Jacquard très résistant
- Fibres Olefin: 30% - Nylon: 19% - Polyester: 31%
- Disponible dans les tons or ou corail



BAS PRIX \$599⁰⁰

ENSEMBLE SLUMBER KING* DE LUXE DE SIMMONS FORMAT QUEEN

- 312 ressorts Adjusto-Rest (format double)
- Luxueuse nappe de Simflex* d'un pouce d'épaisseur offrant un confort supérieur

	GRANDEURS	PRIX COURANT	PRIX DE VENTE
ECONOMISEZ EN ACHETANT L'ENSEMBLE	39"	\$210.00	\$159.95 l'ensemble
	54"	\$250.00	\$189.95 l'ensemble
	60"	\$310.00	\$239.95 l'ensemble



GARLAND QUILT* DE SIMMONS lit continental

BAS PRIX \$129.95 l'ensemble

- Matelas 3'3" sommier assorti et pieds
- Ressorts exclusifs Adjusto-Rest de Simmons
 - Couverture piquée à volutes sur feutre souple
 - Robuste bordure préfabriquée, indéformable

Vous trouverez toujours chez



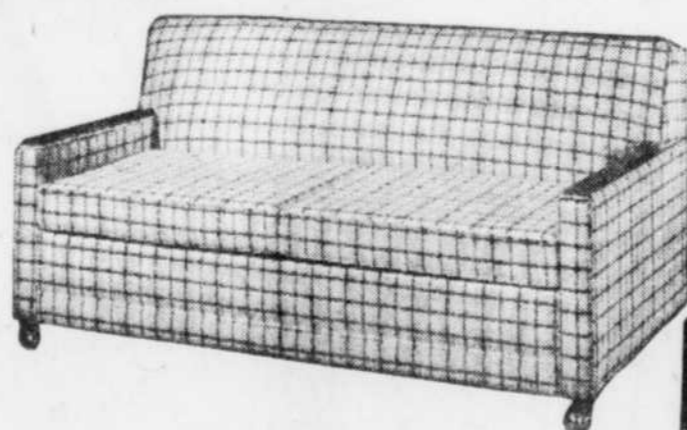
les meilleurs matelas

SIMMONS

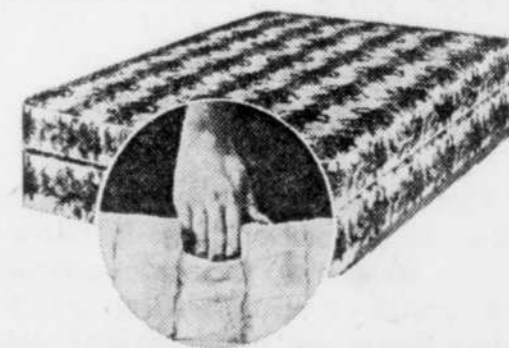


SOFA CONVERTIBLE HIDE-A-BED* EXECUTIVE DE SIMMONS

- De style contemporain avec coussins de siège nimbus réversibles
- Deux roulettes orbitales à l'avant
- Tissu haute mode façon européenne 100% oléfin
- Fameux matelas Slumber King*
- Teintes disponibles: "Cooper", "Stone" ou "Olive".



BAS PRIX \$399⁰⁰



Venez et voyez ce que dissimule le matelas le plus moelleux qui soit. Beautyrest*... le matelas qui a un don caché: ses ressorts ensachés individuellement.



1330, AVENUE MAGUIRE
Sillery - Tél.: 681-4124



PLACE FLEUR DE LYS
Tél.: 529-4915



430, AVENUE ST-SACREMENT
(coin boul. Charest)
Tél.: 681-6231

Stationnement gratuit

FACILITÉS DE PAIEMENT AVEC **HAMCO** ET **CHARGEX**

Pollack

Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis

NOUS SOMMES FIN PRETS POUR LES JEUNES SKIEURS!



M. ACHETEUR MODERNE
000000

DITES SIMPLEMENT
"PORTEZ A MON
COMPTE"

Préparez les jeunes pour le ski en épargnant à l'achat de vêtements dernier cri et de première qualité!

Les jeunes adeptes du ski ont maintenant leur mode bien à eux... Eux aussi recherchent le confort et une certaine élégance. Robin du Canada a étudié leurs goûts et leurs besoins et vous présentent une collection qui leur convient entièrement. Profitez de ces rabais incomparables pour bien préparer vos jeunes à une saison de ski de véritable champion.

- A.** Ensemble unisex en nylon antidérapant découpé d'une bande contrastante sur le bras et la jambe. Capuchon dissimulé et salopette. En bleu et rouge. 7 à 14 ans. **Rég. 50.00**
34⁹⁹
- B.** Ensemble de ski en antrou et nylon entièrement imperméable. Cagoule contrastée, salopette avec bretelles élastiques, capuchon dissimulé, convenant pour garçon ou fillette. Bleu avec orange et vert, rouge avec bleu et blanc. Tailles: 4 à 6X. **Rég. 38.00**
29⁹⁹
- C.** Un autre ensemble unisex en nylon imperméable, enjolivé de nylon piqué et réchauffé d'un col roulé et d'un capuchon doublé de fourrure. Salopette avec bretelles élastiques. En bleu découpé de jaune et en orange découpé de bleu royal. Tailles: 2 à 3X et 4 à 6X. **Rég. 36. à 40.00**
29⁹⁹
- D.** Ensemble pour fillette, en nylon antidérapant, avec salopette munie de bretelles extensibles. Détails piqués très mode! Rouge ou Royal. Tailles: 7 à 14 ans. **Rég. 48.00**
34⁹⁹
- E.** Ensemble en antrou et nylon, pantalon salopette avec bretelles élastiques, col de tricot et capuchon dissimulé. Or, avec vert et orange. Tailles: 7 à 14 ans. **Rég. 45.00**
34⁹⁹
- F.** En antrou et nylon entièrement imperméable, cagoule contrastée et salopette nouvelle vague. Capuchon dissimulé. En bleu et vert, ou orange et bleu. Tailles: 7 à 14 ans. **Rég. 43.00**
34⁹⁹

